



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE EN CHARGE
DE LA REFORME DE L'ÉTAT



ANALYSE DU SYSTEME NATIONAL DE SUIVI ET
EVALUATION (MESA) EN REPUBLIQUE DU CONGO

RAPPORT DIAGNOSTIC DES CAPACITÉS NATIONALES – 2024

Cette étude a été commanditée par le ministère en charge de la réforme de l'Etat et conduite conjointement par le Centre d'Apprentissage sur l'Evaluation et les Résultats pour l'Afrique Francophone (CLEAR FA) et l'Association Congolaise de l'Evaluation (ACE).

Le présent rapport a été rédigé par Edoé Djimitri Agbodjan, Daniel Mikayoulou, Roger Angouono-Moke et Haoua Ibrahim Abba, avec les contributions de Sim-Yassah Awilelo Badjo, Moussa Cissé et Fira Atiou Mounanga.

La collecte et l'encodage des données secondaires ont été réalisés par Haoua Ibrahim Abba et Moussa Cisse sous la supervision de Sim-Yassah Awilelo Badjo. La collecte des données primaires a été réalisée par Libissa Balou Christian Léopold, Fira Atiou Mounanga, Mberi Mayekou Blandine, Oyenga Synthia, Makoundou Armand, Pandzoko Roch Gondet, Mahougnon Houangni Bocovo, sous la supervision de Daniel Mikayoulou et Roger Angouono-Moke avec l'appui de Sim-Yassah Awilelo Badjo, Haoua Ibrahim Abba et Moussa Cissé.

© Ministère en charge de la réforme de l'Etat

Avril 2024

Relecture orthographique : Doudou Ndiaye

Infographie : Doudou Ndiaye, Samir Said C. M. ZOURE

Impression :

Centre Africain d'études supérieures en gestion (CESAG)

Boulevard du General de Gaulle x Avenue El Hadj Malick Sy, BP 3802, Dakar, Sénégal

Courrier@cesag.sn



S.E.M DENIS SASSOU N'GUESSO PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT

« ... il faut évaluer au fur et à mesure, puis à la fin. C'est là, la clé de toute réussite. »

(Cf. Réponse de S.E.M le Président de la République, Chef de l'Etat au message des vœux des forces vives de la Nation et corps constitués nationaux, à l'occasion du nouvel an, 05 janvier 2024).



ANATOLE COLLINET MAKOSSO

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Le suivi et l'évaluation réguliers de l'action gouvernementale constituent la clé de voute du programme d'action du Gouvernement, impliquant tous les acteurs y compris ceux de la société civile, à toutes les étapes de son exécution.



LUC JOSEPH OKIO
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DE LA REFORME DE L'ÉTAT

REMERCIEMENTS

La rédaction du rapport du diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation est le résultat d'un effort collectif remarquable. Il témoigne de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre d'acteurs et d'institutions dont les contributions ont été essentielles à sa finalisation. Au fil de ses pages, bien que riches en informations, il est difficile de rendre pleinement justice à la profondeur des idées échangées, des interactions tissées, des partenariats noués et des collaborations fructueuses qui ont animé ce processus.

En premier lieu, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat pour sa vision de l'Etat et ses orientations stratégiques en vue de l'amélioration de la gouvernance dans notre pays.

A Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Premier ministre, Chef du Gouvernement, je voudrais renouveler ma grande reconnaissance pour son leadership inspirant et son soutien indéfectible à la poursuite des réformes.

Je saisirai également cette occasion pour saluer le soutien qu'ont apporté mes estimés collègues, Monsieur Jean Rosaire IBARA, ministre du Contrôle d'État, de la Qualité du Service Public et de la Lutte contre les Antivaleurs ; Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ; Monsieur Jean Luc MOUTHOU, ministre de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation et Monsieur Ludovic NGATSE, ministre du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public à cette démarche. Leur implication démontre l'importance cruciale qu'ils accordent au processus d'institutionnalisation du suivi et de l'évaluation en République du Congo.

Dans le même élan, j'aimerais saluer l'engagement des agents du Ministère en charge de la Réforme de l'État, des experts nationaux et de toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus. Leurs échanges fructueux et leurs remarquables contributions ont enrichi les débats et amélioré la qualité du travail.

Ma reconnaissance va également à l'égard des partenaires techniques et financiers, parmi lesquels le Fonds des Nations Unies pour la Population, la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Agence Française de Développement, pour leur précieuse contribution à ce projet. Leur appui constant a été indispensable à sa réalisation et démontre l'importance de la coopération internationale dans la promotion du suivi et évaluation.

Enfin, j'exprime particulièrement mes remerciements à l'équipe de CLEAR Afrique Francophone pour son appui technique et financier à ce projet. Son engagement continu et son expertise en matière de suivi et évaluation ont été essentiels tout au long de la réalisation du diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation.

Fait à Brazzaville, le 3 mai 2024

Le Ministre délégué auprès du Premier ministre,
chargé de la Réforme de l'Etat,

Luc Joseph OKIO

SIGLES ET ACRONYMES

ACE :	Association congolaise de l'évaluation
CBMT :	Cadre budgétaire à moyen terme
CCOD :	Conseil de concertation des ONG de développement
CCPVH :	Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap
CDMT :	Cadre des dépenses à moyen terme
CEMAC :	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CESE :	Conseil économique, social et environnemental
CLEAR FA :	Centre d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats pour l'Afrique francophone
CNEEPIP :	Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public
CNTR :	Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques
COPIL :	Comité de pilotage
CSD :	Cadre stratégique de développement
CT :	Comité technique
DCSE :	Document cadre de suivi et évaluation
DEP :	Direction des études et de la planification
DGPD :	Direction générale du plan et du développement
DSCERP :	Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté
DSRP :	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS :	Enquêtes démographiques et de santé
EHVM :	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ENAM :	École nationale d'administration et de magistrature
EPU :	Examen périodique universel
ESGAE :	École supérieure de gestion et d'administration des entreprises
F2BC :	Fonds bleu pour le bassin du Congo
GAR :	Gestion axée sur les résultats
GEI :	Global évaluation Initiative
GLE :	Groupe local éducation
HCR :	Haut-commissariat pour les réfugiés
IDH :	Indice de développement humain
INS :	Institut national de la statistique
ITIE :	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LOLF :	Loi organique relative aux lois des finances
MESA :	Monitoring and evaluation system analysis
MICS :	Multiple indicator cluster surveys
NBE :	Nomenclature budgétaire de l'État
ODD :	Objectifs de développement durable
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG :	Organisation non gouvernementale
OSC :	Organisations de la société civile
PAP :	Projets annuels de performance
	Programmes d'actions prioritaires
PDL :	Plan de développement local
PIB :	Produit intérieur brut
PIP :	Programme d'investissement public
	Programme d'investissement prioritaire

PLD :	Plan local de développement
PND :	Plan national de développement
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
PPAP :	Programme pluriannuel d'actions prioritaires
PPBSE :	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
PREF-CEMAC :	Programme des réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
PRISP :	Projet des réformes intégrées du secteur public
PSRE :	Plan stratégique de la réforme de l'État
PTAB :	Plan de travail annuel budgétisé
PTF :	Partenaires techniques et financiers
RAP :	Rapport annuel de performance
RGCP :	Règlement général de la comptabilité publique
RGPH-5 :	Recensement général de la population et de l'habitat
S&E :	Suivi et évaluation
SNDS :	Stratégie nationale de développement de la statistique
TDR :	Termes de référence
TOFE :	Tableau des opérations financières de l'État
UNFPA :	Fonds des nations unies pour la population
ZLECAF :	Zone de libre-échange continentale africaine

LISTE DES FIGURES & TABLEAUX

Figure 1: Carte du Congo	14
Figure 2: Parc national d'Odzala-Kokoua, dans la région de la Cuvette-Ouest, au nord-ouest de la République du Congo	15
Figure 3:Les quatre objectifs primordiaux assignés au dispositif de suivi et évaluation du PND et du PLD	28
Tableau 1:Exemples de textes non opérationnalisés ou non effectifs	19
Tableau 2: Rôles des acteurs gouvernementaux dans la chaîne PPBSE	24
Tableau 3:Rôles clés assignés aux acteurs non gouvernementaux dans la chaîne PPBSE	25
Tableau 4:Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en matière de capacités nationales de suivi et évaluation au Congo	43

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
LISTE DES FIGURES & TABLEAUX	7
SOMMAIRE	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
II. PRÉSENTATION DU PAYS	14
II.1. Données générales	14
II.2- Structure de gouvernance	16
III. SYSTÈME DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION, DE BUDGÉTISATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION (CHAÎNE PPBSE)	21
III.1- Base juridique et politique de la chaîne PPBSE	21
III.2- Rôles des acteurs clés dans la chaîne PPBSE	22
III.3- Aperçu du système de planification, budgétisation, suivi et évaluation	26
III.4- Prise en compte des considérations transversales dans les systèmes PPBSE	30
IV. PRATIQUE DU SUIVI ET DU RAPPORTAGE	32
IV.1- Le suivi gouvernemental	32
IV.2- Contrôle du Gouvernement par le Parlement	34
IV.3- Participation de la société civile au suivi des actions du Gouvernement	35
IV.4- Mesures incitatives pour le suivi	36
IV.5- Utilisation des données de suivi par le Gouvernement	36
V. PRATIQUE D'ÉVALUATION	38
V.1- État de la pratique d'évaluations: une culture à développer	38
V.2- Capacité du Gouvernement en matière d'évaluation	39
V.3- Contribution des acteurs non Gouvernementaux à l'offre d'évaluation	40
V.4- Utilisation des évaluations	41

VI. MATRICE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM) EN MATIÈRE DE CAPACITÉS NATIONALES DE SUIVI ET ÉVALUATION AU CONGO	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	51
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXES	57
Annexe 1 : Cadre de développement des capacités nationales d'évaluation du GEI	57
Annexe 2 : Cadre de l'analyse du GEI	57
Annexe 3 : Liste des répondants	58
Annexe 4 : Liste des membres des comités mis en place	59
Annexe 5 : Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026	65
Annexe 6 : Cadre conceptuel du suivi et évaluation du PND 2022 – 2026	66
Annexe 7 : Liste des évaluations au Congo de 2018 à 2024	67
Annexe 8 : Liste des structures ayant participé à l'atelier	83

INTRODUCTION GÉNÉRALE

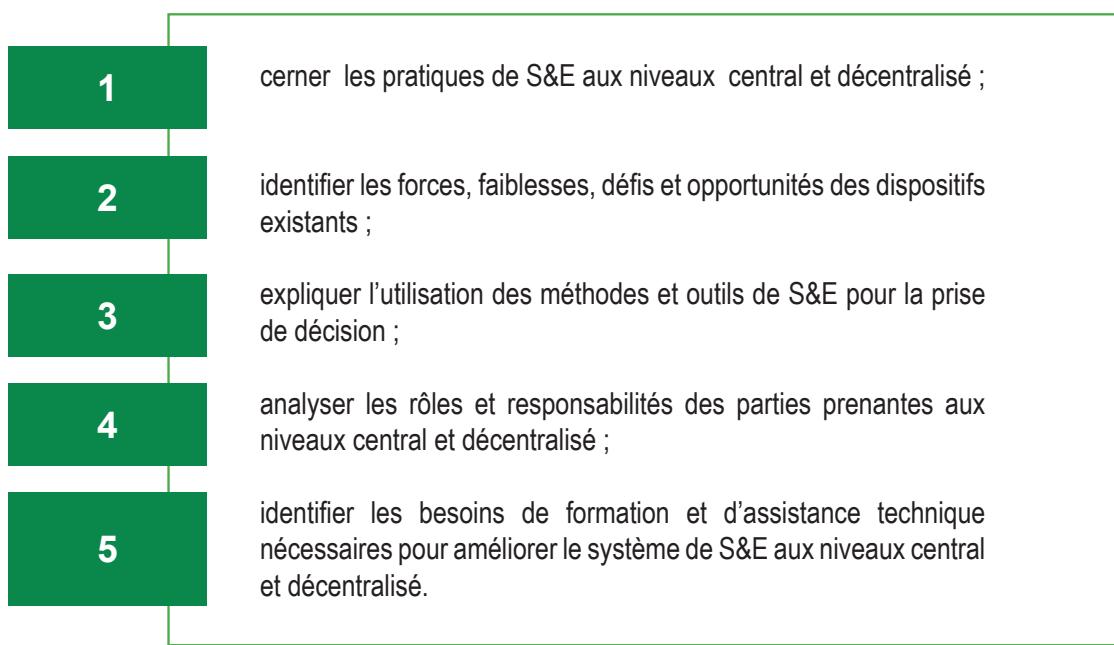
CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis plus d'une décennie, le suivi et l'évaluation occupent une place importante dans la gestion stratégique du développement en République du Congo. En effet, ces deux fonctions figurent en bonne place dans tous les plans nationaux de développement (PND) notamment les PND 2012 - 2016, 2018 - 2022 et 2022 - 2026 ainsi que dans les politiques sectorielles qui en découlent. Par ailleurs, le Congo s'est doté d'un cadre législatif et réglementaire visant à créer un environnement favorable à l'évaluation. En dépit de ces avancées, l'effectivité de ces dispositifs reste encore en dessous des attentes des autorités du pays.

Face à ces défis, le ministère en charge de la réforme de l'État a procédé à l'élaboration d'un Plan stratégique de la réforme de l'État (PSRE) qui a retenu au nombre de ses choix stratégiques, le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation des politiques publiques. Dans ce sillage, il a initié le présent diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation en vue de doter le pays d'un programme national de renforcement des capacités dans ce domaine¹ et ce conformément à l'article premier du décret n°2021-346 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat qui dispose que « le ministre est chargé, notamment, de concevoir, de concert avec les ministères concernés, les outils de suivi et évaluation des performances des politiques publiques... ».

OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

L'objectif général visé par ce diagnostic est de faire un état des lieux des dispositifs existants en matière de suivi et évaluation. De manière spécifique, il vise à :



¹ Le ministère en charge de la réforme de l'État a bénéficié de l'appui technique d'un consultant national recruté par Clear FA

MÉTHODOLOGIE

Cet état de lieu a été réalisé suivant un processus participatif et inclusif impliquant toutes les parties prenantes du suivi et de l'évaluation des politiques publiques. L'outil appliqué a été le MESA (Monitoring and Evaluation System Analysis) développé par l'Initiative mondiale d'évaluation (GEI)¹. Le MESA consiste à analyser les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, afin d'identifier les lacunes existantes et orienter le développement de stratégies qui devraient permettre de les corriger. La démarche est conçue sur la base d'un cadre conceptuel de développement des capacités nationales d'évaluation qui prend en compte trois niveaux : (A) l'environnement des fonctions suivi et évaluation, (B) les capacités organisationnelles et (C) les capacités individuelles.

Le diagnostic cherche à répondre à deux questions cruciales :

- i. *comment se présentent les dispositifs existants et les pratiques au sein de l'écosystème du suivi et évaluation ?*
- ii. *quels sont les besoins et possibilités de renforcer davantage l'écosystème du S&E ?*

Pour répondre à cette double interrogation, l'analyse porte sur trois dimensions :

- *la qualité de l'écosystème public, notamment la qualité du cadre réglementaire et l'articulation du système de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation (PPBSE);*
- *les capacités du système de suivi et de rapportage proprement dit;*
- *les capacités du système d'évaluation.*

L'analyse a été réalisée sur des données primaires et secondaires. S'agissant des données secondaires, une analyse documentaire a été effectuée sur un ensemble de 71 documents dont les textes réglementaires encadrant le suivi et l'évaluation, les documents techniques, les rapports et outils de travail. Par ailleurs, des données primaires ont été collectées par le biais de questionnaires et entretiens semi-directifs. Au total onze (11) entretiens individuels et trois (3) focus groupes ont été conduits en présentiel et en ligne. La liste des répondants est présentée dans l'Annexe 3 du présent rapport.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique ont été mis en place par note de service n°0229/PM-MCRE/2023/CAB du 18/09/23 mettant en place le cadre institutionnel du diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation. En appui au comité technique, une équipe technique conjointe du ministère en charge de la réforme, de CLEAR FA et de l'ACE a été constituée.

Le Comité de pilotage a eu pour missions de :

- *assurer le portage politique de l'exercice ;*
- *formuler les orientations pour la mise en œuvre du diagnostic conformément aux objectifs assignés ;*
- *faciliter la mobilisation des parties prenantes autour du diagnostic.*

Il a été présidé par le ministre en charge de la réforme de l'État.

Le comité technique (CT) a procédé à la validation des livrables et au suivi de l'exécution des décisions du comité de pilotage.

Enfin, l'équipe technique a été la cheville ouvrière

1 L'Initiative mondiale d'évaluation (GEI) est une initiative conjointe de la Banque Mondiale et du PNUD, dédiée à la promotion de l'évaluation dans le monde. Elle vise à fédérer les efforts des partenaires du Sud comme du Nord en matière de renforcement des capacités en suivi et évaluation. Home | Global Evaluation Initiative

qui a conduit les activités opérationnelles de mise en œuvre sous la supervision de Clear FA et du consultant national.

Ce dispositif a permis d'associer à l'étude toutes les parties prenantes clés. La liste des membres du CP est présentée à l'annexe 4 du présent rapport.

Cadrage de l'étude

Le cadrage de l'étude a été effectué par le ministère en charge de la Réforme de l'État et le comité de pilotage. Il a permis de retenir les principes de mise en œuvre de l'étude, son périmètre, les participants, le calendrier ainsi que les outils, notamment ceux de la collecte des données. Une série de rencontres virtuelles et en présentiel a été organisée à cet effet.

Le rapport de démarrage a été approuvé le 13 novembre 2023 marquant le lancement officiel de l'étude.

Approbation du rapport

Dans la logique de la démarche participative et inclusive qui a été retenue, les résultats préliminaires du diagnostic ont été présentés aux parties prenantes lors d'un atelier qui a eu lieu du 1er au 2 février 2024 à Brazzaville. Ont pris part à cet atelier cent deux (102) acteurs, dont les directeurs des études et de la planification (DEP) des ministères, les représentants des autres institutions constitutionnelles, des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

L'atelier a permis aux participants d'amender les conclusions du diagnostic et de co-construire les recommandations.

Limite du diagnostic

Ce diagnostic a été conduit avec l'objectif de rendre compte des pratiques et outils existants en matière de suivi et évaluation. Grâce à l'implication directe des premiers responsables du ministère en charge de la réforme de l'Etat et du comité de pilotage, l'équipe technique a pu rencontrer tous les acteurs avec une certaine aisance. Cependant, la qualité des informations collectées, les difficultés à entrer en possession de certains documents, rapports et outils de travail n'ont pas permis de rendre compte de façon exhaustive de l'état réel des pratiques.

Plan du rapport

A la suite de l'introduction générale et de la présentation du pays, le rapport est subdivisé en trois sections qui portent sur : le système de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation (PPBSE), le système de suivi et de rapportage et le système d'évaluation. Il s'en suit la conclusion générale qui présente la synthèse, les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), ainsi que les recommandations. Des supports de référence utiles sont présentés dans les annexes.





II. PRÉSENTATION DU PAYS

II.1. DONNÉES GÉNÉRALES

II.1-1. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

La République du Congo est un pays d'Afrique centrale. Elle est limitée au nord par la République centrafricaine, au nord-ouest par le Cameroun, au sud par l'Angola, à l'est par la République démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon. Sa superficie est de 342 000 km².

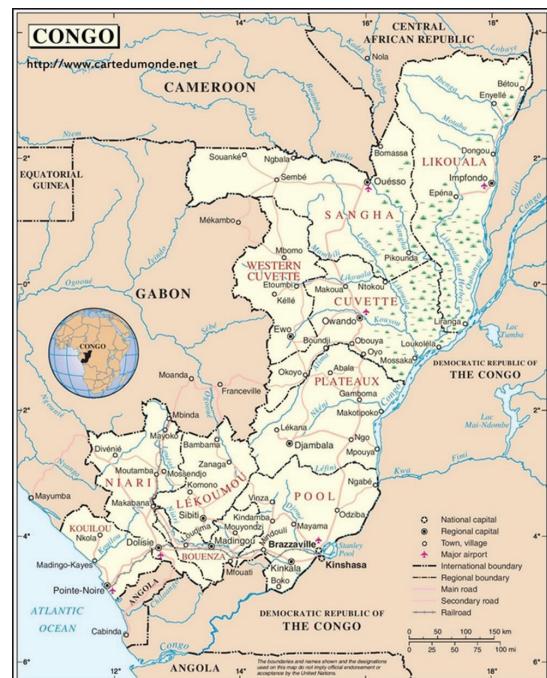
II.1-2. ASPECT DÉMOGRAPHIQUE

D'après les données du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2023), la population congolaise s'élève à 6 142 180 habitants, comprenant 3 049 942 hommes (soit 49,7%) et 3 092 238 femmes (soit 50,3%). Cela met en exergue un rapport de masculinité de 98,6 hommes pour 100 femmes.

Selon le RGPH-5, le taux d'accroissement annuel moyen de la population a été de 3,2% entre 2007 et 2023 contre 3,0% entre 1984 et 2007. Cette augmentation de la croissance démographique est portée par une fécondité de 4,4 enfants par femme en moyenne d'après l'enquête MICS 2014-2015 et une mortalité infantile certes élevée mais en baisse constante (16% en 1997 contre 7% en 2021 selon la Banque Mondiale). La population congolaise est très jeune. En effet, 76% de la population a moins de 35 ans (75,3% pour les hommes contre 76,7% pour les femmes) selon le RGPH-5. Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, qui représentent respectivement la capitale politique et la capitale économique du pays, concentrent plus de la moitié (58,2%) de la population congolaise (34,94% pour Brazzaville et 23,13% pour

Pointe-Noire). 60% de la population congolaise vit en milieu urbain, ce qui classe le pays parmi les plus urbanisés de sa sous-région.

Figure 1: Carte du Congo



Source : Carte du monde, <http://www.cartedumonde.net/pays/republique-du-Congo/>

II.1-3. SITUATION ÉCONOMIQUE

Avec un produit intérieur brut par habitant de 2 649,2 US\$ (Banque mondiale, 2022), le Congo est la quatrième puissance économique de la zone CEMAC et la vingt-deuxième puissance économique africaine. Il est classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

La croissance du PIB global à prix constants y est faible passant de 1,5% en 2021 à 3,2% en 2022¹. Le pays regorge d'importantes ressources naturelles mais son économie est fortement

1 Sazoulang Douh et Madeleine Alexandra Larissa Meyong, (2023), Annuaire sur le Financement du Logement en Afrique 2023 ;<https://housingfinanceafrica.org/app/uploads/2023/12/CONGO.pdf>

dépendante du pétrole, et, de ce fait, sujet à la conjoncture économique mondiale. En effet, le pétrole fournit près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) du pays et représente 80% de ses exportations selon les données de la Banque mondiale. Avec une production annuelle de 270 000 barils par jour en 2023, il est le premier pays producteur de pétrole de la zone CEMAC et le troisième d'Afrique en production annuelle. Par ailleurs, la forte croissance observée dans l'industrie du bois (6,5%) et dans le secteur agricole (4,9%) pousse la croissance du secteur non pétrolier. En 2023, le pétrole a généré près des 2/3 des recettes budgétaires.

Le Congo est membre à part entière de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC) au sein de laquelle il partage avec cinq (5) autres pays² une monnaie commune, le franc CFA.

II.1-4. SITUATION SOCIALE

Selon les données de la Banque Mondiale, en 2022, la pauvreté touchait 46,6% de la population congolaise ; marquant une tendance de paupérisation croissante, par rapport à la situation en 2011, où elle touchait 35,4%. L'Indice de Développement Humain (IDH) du pays s'est établi à 0,42 en 2023 contre 0,57 en 2021, traduisant une détérioration sensible des capacités et du bien-être de la population sur cette période. Le pays occupait le 153e rang dans le classement des pays par rapport à l'IDH.

L'indice de Gini était de 48,9 en 2017 indiquant une inégalité modérée dans la distribution des revenus ou des richesses dans le pays.

En 2022, le taux de chômage a atteint 21,8% de la population en âge de travailler. Cette situation affecte particulièrement les jeunes, dont 42% n'ont pas accès à l'emploi.

II.1-5. DIMENSION CULTURELLE

La population congolaise est majoritairement composée de Bantous et de quelques minorités ethniques parmi lesquelles on compte les peuples autochtones (1,4%). Le pays compte deux langues nationales : le kituba et le lingala. La langue officielle est le français.

II.1-6. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

La République du Congo est située dans le bassin du Congo, qui est le plus grand puits de carbone au monde, devant l'Amazonie. Les forêts couvrent 70% du territoire national mais le secteur forestier contribue seulement à 5,6% du PIB.

Figure 2: Parc national d'Odzala-Kokoua, dans la région de la Cuvette-Ouest, au nord-ouest de la République du Congo



Source : Jeune Afrique © Education Images/Universal Images Group via Getty Images.

Cette situation place le pays dans une position privilégiée en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement au niveau mondial. Le pays est l'un des promoteurs de l'initiative Fonds bleu pour le Bassin du Congo (F2BC), un fonds de développement africain visant à répondre aux enjeux climatiques à l'échelle continentale et planétaire³.

2 Les pays membres de la CEMAC sont le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.

3 Préservation du bassin du Congo | Fondation Brazzaville (brazzavillefoundation.org)

II.2- STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La République du Congo est un État de droit, souverain, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique¹. Elle a adopté un régime présidentiel. Le Président de la République, Chef de l'État, est élu au suffrage universel, pour un mandat de cinq (5) ans renouvelables deux fois, en vertu des articles 64 et 65 de la Constitution du 25 octobre 2015. Il détermine la politique étrangère et de défense de la nation congolaise. La responsabilité de la conduite de la politique économique et sociale de la Nation est dévolue au Premier ministre, Chef du Gouvernement², qui en est responsable devant le Parlement. A ce titre, il assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets pris en Conseil des ministres. Il nomme aux emplois civils et militaires autres que ceux pourvus en Conseil des ministres ou par décret simple du président de la République. Il supplée le Président de la République dans la présidence des Conseils de défense ainsi que des organes supérieurs d'orientation, de suivi et de décision stratégique en matière de défense et de sécurité. Il convoque et préside le Conseil de cabinet et les comités interministériels. A son entrée en fonction, le Premier ministre présente devant le Parlement réuni en congrès le programme d'action du Gouvernement qui ne donne lieu ni à débat, ni au vote.

Les ministres constituent, sous l'autorité du Premier ministre et avec lui, le Gouvernement, en vertu de l'article 98 de la Constitution. Ils contresignent les actes du Premier ministre et sont chargés de leur exécution. Au 29 février 2024, au moment où le présent diagnostic est mené, le Gouvernement de la République du

Congo comprenait trente-sept (37) ministres dont cinq (5) ministres d'État, trente ministres (30) et deux (2) ministres délégués. Ce gouvernement a été mis en place par décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

En vertu de la loi N°3-2003 du 17 janvier 2003, l'organisation administrative territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation. Sur cette base, le territoire national est subdivisé en douze (12) départements, cinq (5) communes urbaines et quatre-vingt-six (86) sous-préfectures. Le Congo s'est engagé dans un processus de décentralisation.

Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

II.2-1. CADRE GÉNÉRAL DES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Depuis 2012, le Congo a adopté une démarche de planification quinquennale du développement, fondée sur une logique de gestion axée sur les résultats (GAR). Grâce à cette orientation, à la suite des Plans nationaux de développement (PND) 2012-2016 et 2018-2022, le pays est en train de mettre en œuvre son troisième plan national quinquennal de développement (PND 2022-2026) inspiré par le projet de société du président de la République, intitulé « Ensemble, poursuivons la marche ».

Le plan national de développement du Congo est une loi. Il constitue le cadre programmatique de référence de l'action gouvernementale et des interventions de développement³. Son objectif général est de bâtir « une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement

1 Cf. Constitution de la République du 25 octobre 2015, Art. premier.

2 Cf Art. 100 et 105 de la Constitution de la République du Congo adoptée par référendum le 25 octobre 2015.

3 Collinet Anatole MAKOSSO, Avant-propos. Plan national de développement (PND 2022-2026), Cadre stratégique de développement. Document principal. Loi n°3-2022 du 14 janvier 2022, Brazzaville, p.v.

durable irréversible »⁴. En d'autres termes, l'accent est mis sur la nécessité de construire une économie solide afin de disposer des moyens de satisfaire, au mieux, les attentes sociales, suivant le principe du « tout économique pour le tout social »⁵. Les axes stratégiques du plan sont définis autour de six secteurs prioritaires, qui en constituent les piliers de développement. Il s'agit de l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière. A ces six piliers sont associés quatre (4) mesures phares (domaines d'accompagnement) qui portent sur : (i) la paix, la sécurité et la stabilité politique, (ii) la gouvernance, (iii) l'accompagnement et le développement du secteur privé, et (iv) la conciliation entre les objectifs de croissance économique et la protection de l'environnement. Dans ce référentiel global des politiques de développement, le capital humain (éducation, santé et protection sociale), ainsi que le renforcement des infrastructures de base constituent les impacts attendus de l'amélioration de la situation économique du pays.

II.2-2. CULTURE ADMINISTRATIVE ET INTÉRÊT AUX DONNÉES PROBANTES

La culture administrative est de plus en plus orientée par la quête de la performance de l'action publique et la gestion axée sur les résultats. Sur le plan international, le Congo s'est engagé à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ainsi que le programme des réformes économiques et financières de la

CEMAC (PREF-CEMAC) sur la transformation structurelle des économies nationales, les « Objectifs de Développement Durable (ODD) », et les programmes régionaux du continent à savoir « l'agenda 2063, l'Afrique que nous voulons », la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF). Ces engagements pris au niveau international par le pays favorisent au niveau interne une dynamique de réforme orientée vers la quête de la performance.

A ce titre, le pays s'est doté de plusieurs textes visant à instituer la logique de performance comme l'un des principes directeurs de l'action publique. C'est le cas de la Loi n°31-2019 du 10 octobre 2019 portant orientation de la performance de l'action publique (Art. premier). Cette loi couvre divers domaines de l'action publique dont la gestion des politiques, programmes et projets publics, la gestion des finances publiques, la gestion des ressources humaines publiques, et l'offre de service public (Art.3). Elles s'appliquent aux institutions de la République, aux ministères et leurs organismes sous tutelle, aux collectivités locales, aux établissements et entreprises publics et les entreprises privées bénéficiant des fonds publics ou exploitant un service public.

Par ailleurs, le pays cherche à promouvoir le respect à tous les niveaux des règles de bonne gestion publique, d'éthique, de probité morale et de déontologie professionnelle, en se dotant d'une loi encadrant la lutte contre la corruption⁶, et en soumettant les citoyens élus et nommés à une haute fonction publique à la déclaration de leur patrimoine⁷.

4 République du Congo, Plan national de développement (PND 2022-2026), Cadre stratégique de développement. Document principal. Loi n°3-2022 du 14 janvier 2022, Brazzaville.

5 Denis SASSOU N'GUESSO, « Préface ». Plan national de développement (PND 2022-2026), Cadre stratégique de développement. Document principal. Loi n°3-2022 du 14 janvier 2022, Brazzaville, p.iii.

6 Loi n° 3 -2019 du 7 février 2019 portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption

7 Loi n°4-2019 du 7 février 2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique.

Par ailleurs, les dispositions constitutionnelles posent des garde-fous au conflit d'intérêt dans l'exercice de la responsabilité publique. Aussi les fonctions de membre du Gouvernement sont-elles censées être incompatibles avec l'exercice de tout mandat électif, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi privé ou public, civil ou militaire ou de toute autre activité professionnelle, à l'exception des activités agricoles, culturelles, de conseiller local, d'enseignement et de recherche.

Dans cette dynamique de promotion de la culture de la performance, l'intérêt pour le suivi et l'évaluation est manifesté lors de la définition et la planification des politiques publiques dès le début des années 2000⁸. En effet, déjà en septembre 2002, dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le gouvernement avait pris la décision d'élaborer un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2008 - 2010, dans l'optique de se doter d'un « cadre de référence de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques susceptibles de réduire efficacement la pauvreté (...) ». Ce DSRP 2008-2010 avait alors institué « un cadre de suivi et évaluation structuré en deux composantes couvrant le suivi des actions de la stratégie au moyen des indicateurs appropriés, le suivi des ressources allouées à cet effet et l'évaluation de l'impact de la SRP sur les populations concernées »⁹. Lors de l'élaboration du Plan national de développement (PND) 2012 - 2016, le gouvernement a tiré les leçons du suivi et de l'évaluation de ce DSRP 2008-2010, pour mettre en place un dispositif institutionnel de suivi de l'exécution et des performances des Programmes d'actions prioritaires (PAP)

ainsi que d'évaluation de leurs impacts sur le développement économique et social du pays¹⁰. Par ailleurs, en tenant compte des conclusions et des recommandations de la revue du PND 2012 - 2016, le PND 2018 - 2022 a mis en place un dispositif de suivi et évaluation composé d'un Conseil national d'évaluation¹¹. Ce dispositif a été renforcé dans le cadre du PND 2022-2026, par son annexe n°4 intitulé « Document cadre de suivi et évaluation (DCSE) ». Hormis les PND, certaines politiques sectorielles prévoient des mécanismes de suivi et évaluation. C'est le cas de la politique nationale de santé 2018-2030 qui prévoit d'une part, le suivi et l'évaluation des différents plans qui en découlent et d'autre part des cadres de concertation. De la même manière, la stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030 a intégré également un dispositif de suivi et évaluation qui s'articule autour d'un comité sectoriel de pilotage qui est l'instance de réflexion, d'orientation, de coordination, et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle, des comités ministériels de coordination et de suivi et d'un groupe local éducation (GLE). On remarque ainsi une tendance générale à prévoir des dispositifs de suivi et évaluation lors de l'élaboration des politiques.

Cette tendance générale est confortée par la présence récurrente du « suivi » et de « l'évaluation » dans les discours de politique, au plus haut niveau de décision de l'Etat. Par exemple, dans son programme de société « Ensemble, poursuivons la marche », le Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, a réaffirmé son intérêt pour le suivi et l'évaluation en indiquant que « l'amélioration de la gouvernance publique reposera sur sept (7) piliers, notamment le suivi et l'évaluation ».

8 Cf. MIKAYOULOU, D., « Institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Congo : Ou en est-on ? » - Article publié in CESAG Research papers Numéro spécial édition N°2022/002 « Méthodes et pratiques de l'évaluation en Afrique francophone »

9 Cf. Document DSRP voir cadre de suivi et évaluation

10 République du Congo, « Livre 4: Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et évaluation de l'exécution et des performances des programmes d'actions prioritaires 2012-2016 », PND 2012-2016.

11 République du Congo, « Annexe opérationnelle n°3 : Document cadre de suivi et évaluation (DCSE) », PND 2018-2022.

Dans le même élan, en 2021, lors de la présentation du Programme d’Action du Gouvernement, monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Premier ministre, Chef du Gouvernement avait déclaré que : « (...) le suivi et l'évaluation réguliers de l'action gouvernementale (...) seront la clé de voûte de notre programme, impliqueront tous les acteurs à toutes les étapes de l'exécution, y compris ceux de la société civile »¹². Ces déclarations constituent un témoignage de l'intérêt porté au suivi et évaluation par les hautes autorités. En dépit de la récurrence de ces intentions, on note toutefois un décalage significatif entre les discours ou les textes d'une part, et leur application ou effectivité d'autre part. Un décalage existe souvent entre les phases de conception, de planification, d'opérationnalisation et de mise en œuvre effective. Ce constat est confirmé par des répondants.

« il y a un écart en termes d'application des textes. Les textes existent, mais il y a un problème au niveau de leur mise en œuvre et de leur vulgarisation » (données d'entretien).

Le tableau ci-dessous énumère quelques exemples de textes non appliqués.

Tableau 1: Exemples de textes non opérationnalisés ou non effectifs

Source : Auteurs

Textes existant	Effectivité	Facteurs explicatifs
Stratégie nationale de développement de la statistique 2013 - 2018	Non mis en œuvre	Déficit d'opérationnalisation
La loi N° 31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique n'a pas encore de décret d'application	Effectif	Voir Décret N°2024-117 du 27 mars 2024 fixant les modalités d'évaluation de la performance de l'action publique



12 Cf. Programme d'action du gouvernement



III. SYSTÈME DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION, DE BUDGÉTISATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION (PPBSE)

III.1- BASE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE LA CHAÎNE PPBSE

La base juridique et politique de la chaîne planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation (PPBSE) au Congo est définie d'une part par la Directive n°6/11-UEAC-190-CM-22 relative à la gestion des finances publiques applicable à la zone CEMAC, et d'autre part par des lois successives portant approbation des Plans nationaux de développement. En effet, le premier PND 2012 - 2016 était assorti de quatre livres ou annexes qui avaient posé les bases de ce système¹. Le livre 1 présente la Stratégie à moyen terme pour la Croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP) 2012-2016 qui couvre le chaînon planification. Le livre 2 porte sur la programmation multisectorielle intégrée pour identifier, mettre en cohérence et budgétiser les actions prioritaires (Programmes d'actions prioritaires, PAP 2012-2016, et son Programme d'investissement prioritaires, PIP 2012-2016). Le

livre 3 définit l'orientation budgétaire pour projeter les perspectives macro-économiques et les ressources budgétaires et en aligner l'affection sur les priorités de la stratégie (Cadre des dépenses à Moyen terme, CDMT 2012-2016). Il correspond au chaînon budgétisation. Enfin, le livre 4 décline le cadre d'organisation institutionnelle et technique de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes et actions du PND. Il se rapporte au chaînon suivi-évaluation.

A la suite du PND 2012 - 2016, la chaîne PPBSE a été progressivement consolidée par la loi N°32-2018 du 1er octobre 2018 portant approbation du PND 2018-2022 et la loi N°3-2022 du 14 janvier 2022 portant approbation du PND 2022 - 2026. Précisément, le PND 2018-2022 comprend quatre (04) annexes opérationnelles qui se réfèrent aux chaînons du PPBSE. Il s'agit des annexes suivantes : (i) Document cadre de Programme pluriannuel des actions prioritaires; (ii) Document-cadre de politiques et de programmation macro-économique et budgétaire à moyen terme;

1 Cf. Plan national de développement (PND) 2012 - 2016 - Ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration

(iii) Document-cadre de suivi et évaluation des programmes du PND ; et (iv) le Guide des processus et procédures de mise en œuvre du PND. Dans le cadre du PND 2022 - 2026, la chaîne PPBSE est clairement déclinée dans l'annexe 5 intitulé *Guide des processus et des procédures de mise en œuvre du PND 2022 - 2026*.

Cette base légale de la chaîne PPBSE est consolidée par deux autres lois majeures dont la loi organique N°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois des finances (LOLF) et la loi N° 31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique. Précisément, la LOLF fixe les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme pour l'ensemble des finances publiques et les principes relatifs à la gestion du budget de l'Etat. Quant à la loi N° 31-2019 du 10 octobre 2019, elle instruit la promotion de la gestion axée sur les résultats (*Article 2, Alinéa 8-9*).

En ce qui concerne le système budgétaire, le Congo a transposé les six directives de la CEMAC adoptées en décembre 2011 dans la législation nationale à travers les textes légaux et réglementaires suivants :

- la loi n° 10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances (LOLF) ;
- le décret n° 2018-67 du 1er mars 2018 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP) ;
- le décret n° 2018-68 du 1er mars 2018 portant plan comptable de l'État (PCE) ;
- le décret n° 2018-69 du 1er mars 2018 portant nomenclature budgétaire de l'État (NBE) ;
- le décret n° 2018-70 du 1er mars 2018 instituant le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
- Décret N°2024-117 du 27 mars 2024 fixant les modalités d'évaluation de la performance de l'action publique
- Décret N°2024 – 106 du 25 mars 2024 fixant le cadre général de gestion des investissements publics

Après quelques reports en 2019 et 2020, le Congo a effectivement amorcé le basculement au budget programme le 1er janvier 2024. En effet, la note de service N°0024 PM-CAB du 12 juillet 2023 du Premier ministre, Chef du Gouvernement indique « *qu'à compter de l'exercice fiscal 2024, six ministères basculeront du mode Budget de moyens en mode Budget programme. Il s'agit des ministères en charge : des enseignements général et technique, de la santé, du budget, des finances et du plan* ». Cette note de service a été suivie de la note circulaire N°20003 /PM-CAB qui enjoint à chaque membre du Gouvernement de désigner, dans les meilleurs délais, des points focaux, parmi lesquels devraient obligatoirement figurer les directeurs généraux pressentis comme responsables des programmes budgétaires et le directeur des études et de la planification pour l'élaboration, la révision ou la finalisation des documents de stratégie et de programmation budgétaire de leur ministère.

III.2- RÔLES DES ACTEURS CLÉS DANS LA CHAÎNE PPBSE

Les rôles des acteurs clés de la chaîne PPBSE sont explicités dans l'annexe 5 du PND 2022 - 2026 ainsi que dans la loi organique N°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances LORLF et la loi N°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Il ressort de ces textes que les acteurs clés de la chaîne PPBSE sont à la fois ceux du Gouvernement et ceux des autres corps de l'État. Il s'agit notamment de la Présidence, la Primature, le ministère du Pan, de la Statistique et l'intégration régionale, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, les ministères sectoriels, la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

III.2-1. LES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

Le Président de la République, Chef de l'Etat, promulgue les lois. En concertation avec le Premier ministre, Chef du Gouvernement, il détermine la politique économique et sociale de la Nation. Il a en outre la responsabilité, d'évaluer la performance de l'action des administrations placées sous son autorité. En effet, l'article 5 de la loi N° 31 - 2019 du 10 octobre 2019 attribue au Directeur de cabinet du président de la République l'évaluation de la performance de l'action des administrations placées sous son autorité. Par ailleurs, le Président de la République est assisté par une Task-Force² chargée d'élaborer les projets de politiques économiques et sociales soumis à la concertation entre le président de la République, chef de l'État et le Premier ministre, chef du Gouvernement. Cette structure est coordonnée par un conseiller spécial, nommé par décret N°2021-304 du 25 mai 2021 avec rang et prérogatives de ministre d'Etat, représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement est responsable de la conduite de la politique économique et sociale de la nation devant l'Assemblée nationale (Art. 100). Il assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets pris en Conseil des ministres (). Le Premier ministre, chef du Gouvernement a la responsabilité d'évaluer la performance de l'action du Gouvernement et est destinataire des rapports d'évaluation de l'action publique. En effet, le Décret N° 2022 - 319 du 14 juin 2022 fixant le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du Plan national de développement (PND) 2022 - 2026 confère au Premier ministre, chef du Gouvernement la responsabilité de présider le comité de pilotage du PND 2022 - 2026. Enfin, en matière de suivi et évaluation, l'article 6 de la loi N° 31 - 2019 du 10 octobre 2019 dispose que « *est placée sous la responsabilité du Premier ministre, chef du Gouvernement, l'évaluation de la performance de l'action du gouvernement, des institutions et organismes placés sous son autorité* ».

L'article 9 précise que « *Les rapports relatifs à l'évaluation de la performance de l'action publique sont destinés chacun en ce qui le concerne, aux présidents des institutions constitutionnelles et au Premier Ministre* ».

Le ministère du Plan, de la Statistique et l'Intégration régionale intervient sur toute la chaîne PPBSE. Le décret n° 2021-336 du 6 juillet 2021, dans son article 2, stipule que le ministère est chargé d'élaborer les plans ou les programmes de développement, de suivre la mise en œuvre des plans et des programmes de développement, d'assurer de concert avec les ministères concernés, le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il a en outre la responsabilité du pilotage et de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PND 2022 - 2026. Conformément au Décret N° 2022 - 319 du 14 juin 2022 fixant dispositif institutionnel de suivi et évaluation du Plan national de développement (PND) 2022 - 2026, le ministère assure la présidence de la coordination technique qui opérationnalise les décisions et les orientations du comité de pilotage. Le ministère du Plan abrite des entités comme la direction générale du Centre national d'étude et d'évaluation des projets d'investissements (CNEEPIP), qui joue un rôle important dans le suivi et l'évaluation des projets d'investissement public.

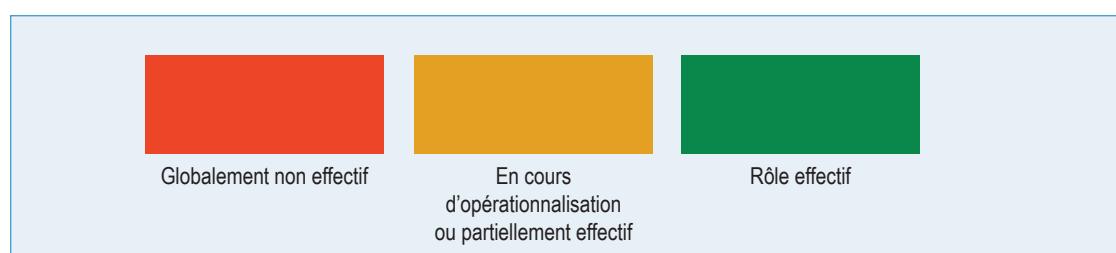
A ces acteurs gouvernementaux, il convient d'ajouter le rôle majeur du ministère de l'Economie et des Finances et du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public respectivement dans le suivi de la situation macroéconomique (Publication des notes de conjoncture et du rapport sur les perspectives économiques du Congo) et le suivi de l'exécution budgétaire. En outre, le ministère du budget appuie les ministères sectoriels dans l'élaboration de leurs Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et leurs Projets annuels de performance (PAP) ainsi que la production des Rapports annuels de performance (RAP). Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état de mise en œuvre de ces programmes.

2 La Task-force fut créée par décret N°2021-347 du 6 juillet 2021.

Tableau 2: Rôles des acteurs gouvernementaux dans la chaîne PPBSE

ACTEUR GOUVERNEMENTAL	RÔLES CLÉS DANS LA CHAÎNE PPBSE	EFFECTIVITÉ
Président de la République, chef de l'Etat	Détermination de la politique économique et sociale de la nation en concertation avec le Premier ministre, chef du Gouvernement	
	Promulgation des lois	
	Évaluation de la performance de l'action des administrations sous tutelle	
Premier ministre, chef du Gouvernement	Conduite de la politique économique et sociale de la Nation, exécution des lois et exercice du pouvoir réglementaire dans les matières autres que celles relevant des décrets pris en conseil des ministres	
	Présidence du comité de pilotage du PND 2022–2026 Évaluation de l'action du gouvernement	
	Utilisation des rapports d'évaluation de l'action publique	
Ministère en charge du Plan, de la Statistique et l'intégration régionale	Pilotage et coordination de l'élaboration du PND	
	Opérationnalisation du PND, appui à l'élaboration des plans stratégiques des ministères	
	Pilotage et coordination du suivi et évaluation du PND	
Ministère en charge de l'Economie et des Finances	Cadrage macroéconomique, élaboration du CBMT	
	Suivi et évaluation des programmes sous son contrôle	
Ministère en charge du Budget	Préparation, exécution et suivi du budget	
	Appui à l'élaboration des CDMT, des PAP et des RAP des ministères sectoriels	
Ministères sectoriels	Élaboration, mise en œuvre et suivi de leurs plans stratégiques, leurs cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et les projets annuels de performance (PAP), et élaboration des RAP.	

Source : Auteurs



III.2-2. LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

III.2-2.1. L'ASSEMBLÉE NATIONALE

En vertu de ses prérogatives, l'Assemblée nationale vote les lois, dont la loi des finances, et contrôle l'action du Gouvernement. Elle examine les documents de planification et de programmation budgétaire (CDMT, PAP, RAP). A cet effet, elle intervient en phase de planification, programmation, budgétisation et suivi des politiques publiques.

Il convient toutefois de rappeler que la Constitution de la République du Congo n'assigne pas une responsabilité directe en matière d'évaluation des politiques publiques aux deux chambres du Parlement. Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale (2022 - 2027) ne contient pas non plus de disposition relative à la responsabilité de l'Assemblée nationale en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Cependant, l'Assemblée nationale examine les RAP qui rendent compte de l'exécution des PAP. La Directive N°01/11-UEAC-190-CM-22 du 19 décembre 2011 relative aux lois de finances au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) précise que « Le Parlement peut constater au vu des rapports annuels de performance des programmes que les indicateurs de performance ne sont pas satisfaisants et décider de demander à la Cour des comptes de faire l'évaluation de la politique mise en œuvre ... ». A date, cette prérogative de saisine de la Cour des comptes par le Parlement, à des fins évaluatives, n'a pas encore été actionnée.

III.2-2.2. LA COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

La Cour des comptes et de discipline budgétaire concentre son intervention sur la budgétisation, le suivi et l'évaluation. En effet, la loi organique N° 32-2023 du 25 octobre 2023 stipule en son article 3 que « La Cour des comptes et de discipline budgétaire assure le contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques, des établissements publics, des collectivités locales, des entreprises d'Etat et/ou sociétés d'économie mixte et autres organismes bénéficiant des subventions publiques ». En matière de suivi et évaluation, l'article 86 de la loi organique N 36 - 2017 du 3 octobre 2017 dispose que la Cour des comptes et de discipline budgétaire a entre autres missions, la responsabilité d' « évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et des résultats obtenus par les programmes ainsi que la pertinence et la fiabilité des méthodes, indicateurs et données permettant de mesurer la performance des politiques et des administrations publiques ».

Tableau 3: Rôles clé assignés aux acteurs non gouvernementaux dans la chaîne PPBSE

ACTEURS	RÔLE CLÉ DANS LA CHAÎNE PPBSE	EFFECTIVITÉ
Assemblée nationale	Vote de la Loi des finances	
Cour des comptes	Contrôle des opérations budgétaires et comptables	
	Evaluation de l'emploi des fonds publics et des programmes	
	Globalement non effectif	En cours d'opérationnalisation
		Rôle effectif

III.2-2.3. LES AUTRES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ne dispose pas d'un mandat spécifique pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

III.2-2.4. L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

L'Institut national de la Statistique (INS) joue un rôle central dans la collecte, le traitement et la diffusion de la statistique officielle en République du Congo. En vertu de la loi 35-2018 du 5 octobre 2018 portant création de l'Institut National de la Statistique, l'INS est un établissement public à caractère administratif, avec pour mission principale de produire tous les indicateurs statistiques nécessaires pour le suivi et l'évaluation au niveau national. En outre, l'INS assure la coordination technique du système statistique national, travaillant en étroite collaboration avec les ministères sectoriels, les PTF et autres acteurs pour garantir la qualité et la disponibilité des données.

III.3- APERÇU DU SYSTÈME DE PLANIFICATION, BUDGÉTISATION, SUIVI ET ÉVALUATION

III.3-1. LA PLANIFICATION

La planification du développement suit une logique descendante, par laquelle le plan national est décliné en plan sectoriel, plan local et plan spatial. Chaque niveau de planification est encadré par des textes distincts. La planification nationale décline la vision nationale de développement, les

orientations, les objectifs et les axes stratégiques de développement. La planification sectorielle découle de la déclinaison des choix stratégiques du PND en des stratégies sectorielles et des plans stratégiques ministériels. A titre d'illustration, on peut citer la stratégie sectorielle de l'éducation 2021 - 2030 qui décline les choix stratégiques du PND 2018 - 2022 au niveau du secteur de l'éducation nationale.

Au niveau local ou territorial, le PND 2022 – 2026 est censé être mis en œuvre à travers les Plans locaux de développement (PLD). A la faveur de la décentralisation, les collectivités locales élaborent librement leurs Plans de développement local (PDL) en tenant compte du PND. La constitution en son article 210 stipule que : « *Sont de la compétence des collectivités locales : La planification, le développement et l'aménagement du département ...* ». Enfin, la planification spatiale est opérationnalisée au moyen du Schéma national d'aménagement du territoire et des schémas départementaux d'aménagement du territoire.

On note toutefois une faible articulation entre ces différents niveaux de planification. En effet, le PND 2022 - 2026 n'a pas encore été décliné dans tous les secteurs et tous les ministères. La stratégie sectorielle de l'éducation est un des rares exemples d'articulation entre la planification nationale et sectorielle. En 2022 et 2023, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), onze ministères se sont dotés de plans stratégiques alignés au PND 2022 - 2026¹. En d'autres termes, **plus de la moitié (26/37) des ministères ne disposent pas de plans stratégiques alignés sur le PND**.

¹ Il s'agit des ministères suivants : Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale; Ministère de l'économie et des finances ; Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public; Ministère de la santé et de la population; Ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation; Ministère de l'enseignement technique et professionnel; Ministère des zones économiques spéciales et de la diversification économique; Ministère de l'économie forestière; Ministère du développement industriel; Ministère des transports; Ministère en charge de la réforme de l'Etat.

L'élaboration des PDL par les conseils départementaux et communaux est aussi confrontée à la non-effectivité de la dévolution du transfert des compétences et des politiques sectorielles, leviers essentiels du développement local. S'agissant de la planification spatiale, on note un faible alignement entre le PND 2022 - 2026 et le Schéma national d'aménagement du territoire dont la mise en œuvre est handicapée par des contraintes institutionnelles et financières. A ce jour, neuf départements disposent des schémas départementaux d'aménagement du territoire.

III.3-2. PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

La LOLF a institué le budget programme. Celui-ci est fondé sur une programmation pluriannuelle. Cette réforme budgétaire a introduit de nouveaux principes et processus, procédures et outils notamment le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), le projet annuel de performance (PAP), le rapport annuel de performance (RAP) et la charte de gestion.

A la faveur d'un processus de formation et d'accompagnement piloté par le ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, six ministères pilotes ont basculé en mode budget programme et ont à cet effet élaboré leurs plans stratégiques, CDMT et PAP. Il s'agit du « *ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, le ministère de la Santé et de la Population, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, le ministère de l'Enseignement technique et Professionnel* ».

Cette première expérience est une forme d'expérimentation en prélude au basculement de l'ensemble des ministères en mode budget programme, comme le stipule l'article 38 de la loi n° 39-2023 du 29 décembre 2023 portant loi de

finances pour l'année 2024.

En dépit des avancées réalisées par le gouvernement en 2023, il reste des défis importants à relever notamment la nomination des responsables des programmes, des responsables d'action, des contrôleurs de gestion et des contrôleurs financiers.

Somme toute, la perspective du basculement en mode budget programme de l'ensemble du Gouvernement met l'accent sur la nécessité de renforcer les dispositions de production de données probantes, notamment par le biais du suivi et de l'évaluation. En effet, ces données sont indispensables pour l'élaboration des documents constituant la liasse du budget (CDMT, PAP, RAP etc.)

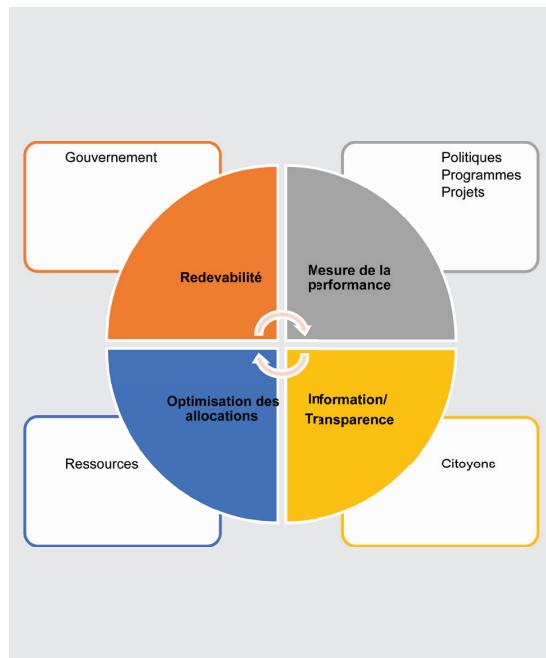
III.3-3. VUE D'ENSEMBLE DES SYSTÈMES DE S&E

Deux principaux dispositifs institutionnels de suivi et évaluation des politiques publiques sont prévus au niveau national par le gouvernement : l'un porte sur le PND et l'autre sur les interventions financées par les PTF. Ils sont encadrés par les textes respectifs suivants :

- *le Décret N° 2022 - 319 du 14 juin créant le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022 - 2026 ;*
- *le Décret N° 2023-37 du 9 février 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité technique d'évaluation des politiques et institutions publiques.*

Le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026 a été conçu pour répondre à quatre objectifs principaux : la redevabilité du gouvernement, l'optimisation des ressources, la mesure de la performance, et la transparence vis-à-vis du citoyen et autres parties prenantes. (PND 2022-2026 : 97)

Figure 3:Les quatre objectifs primordiaux assignés au dispositif de suivi et évaluation du PND et du PLD



Le dispositif se veut participatif. Les rôles et responsabilités sont partagés entre les premiers responsables de la primature et du ministère du Plan auxquels sont adjoints ceux de ministères clés tels que ceux en charge de l'économie, du budget etc. Il prévoit des canaux de transmission d'information ou de collaboration entre ses structures centrales et des acteurs en périphérie que sont le Parlement, la Task Force de la présidence de la République, ou encore les PTF et la société civile. Une description du dispositif est présentée en annexe 5 : Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026.

On peut noter que le dispositif est centré sur les acteurs gouvernementaux. Les relations de collaboration avec les PTF et les OSC sont définies essentiellement au niveau du Comité Technique Permanent, qui est le bras le plus opérationnel du dispositif, chargé de mettre en œuvre les activités techniques de suivi et évaluation du PND et PLD, par le truchement de cellules opérationnelles pour le compte du PND, et les antennes et cellules départementales pour le compte respectivement du PLD.

Les OSC et PTF sont considérés comme des organes consultatifs dont le rôle consiste à fournir une assistance technique et financière pour le suivi et évaluation du PND 2022 - 2026. Par ailleurs, les autres parties prenantes en matière de politique publique que sont les institutions constitutionnelles telles que la Cour des comptes et de discipline budgétaire, le Conseil économique, social et environnemental, ne font pas partie du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022 - 2026.

Les universités ne sont pas non plus explicitement impliquées dans ce dispositif. Le dispositif prévoit une série d'évaluation couvrant le cycle de vie du plan, à savoir l'évaluation formative, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

III.3-3.1. DONNÉES STATISTIQUES ET ADMINISTRATIVES

La disponibilité de données statistiques fiables est largement perçue comme un sérieux handicap pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement. Elle a été mentionnée par divers documents de planification et d'évaluation, dont les évaluations des PND 2012 - 2016 et 2028 - 2022. Ce constat s'explique en partie par l'irrégularité des enquêtes d'envergure nationale (RGPH5, EHVM, EDS).

Des efforts sont prévus pour combler ce déficit. Le pays s'est doté d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2022-2026), dont la mise en œuvre effective pourrait permettre d'apporter des réponses à ce défi. L'INS a récemment réalisé le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) et l'enquête harmonisée sur les conditions vie des ménages, avec l'appui des PTF (Banque mondiale, UNFPA, HCR etc.). Toutefois, la mise en œuvre du SNDS reste encore timide, et décalée par rapport aux besoins de suivi et évaluation des politiques publiques.

Concernant la qualité des données, le pays, par le biais de l'INS, appliquerait les normes internationales, y compris celles du Fonds

monétaire international et de la charte africaine statistique. Des consultants externes sont parfois sollicités pour superviser le processus et s'assurer du respect des normes. Des initiatives sont également en cours pour renforcer le cadre légal et réglementaire du système statistique national, notamment la mise en place d'un cadre national d'assurance qualité prévue pour 2024. De plus, le Congo prévoit la mise en place d'un cadre national d'assurance qualité dans le cadre de sa Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

Dans les ministères sectoriels, la production des données statistiques même celle des statistiques de routine est faible en raison des contraintes financières, de l'insuffisance du personnel qualifié en statistiques et du peu d'intérêt accordé aux données.

III.3-3.2. RESSOURCES POUR LE S&E

Peu de ministères disposent de spécialistes en suivi et évaluation, qui sont d'ailleurs moins fréquents que les spécialistes en statistiques, par exemple. Dans nombre de ministères, la fonction suivi et évaluation est généralement assurée par les Directeurs des études et de la planification ou par les chefs de service statistique.

S'agissant des ressources financières, **il convient de signaler que le PND 2022 - 2026, a prévu d'octroyer 0,08% du budget total au suivi et à l'évaluation**¹. Dans le Programme pluriannuel d'actions prioritaires (PPAP) du PND 2022 - 2026, le besoin de financement du suivi et évaluation est estimé à 2500 millions de Francs CFA soit 3% des besoins de financement du PND 2022 - 2026². Cependant, **dans la plupart des ministères, le suivi et l'évaluation ne bénéficient pas encore**

d'allocation budgétaire spécifique sur le budget de l'État.

La perspective du basculement en mode budget programme pourrait constituer une opportunité pour les ministères de budgétiser les actions de suivi et d'évaluation des PAP. Mais pour que cette opportunité puisse être saisie, les acteurs de la chaîne PPBSE devraient être sensibles à la nécessité d'affecter des ressources à ces deux fonctions.

III.3-3.3. OFFRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS EN S&E

Aucun établissement de formation supérieure du Congo n'offre des formations diplômantes spécialisées en suivi et évaluation. Dans certaines écoles et universités, ces thématiques sont abordées sous forme d'unité d'enseignement ou éléments constitutifs d'unité d'enseignement (cours) de parcours tels que la gestion de projet, l'économie etc.

Les ministères et les OSC bénéficient occasionnellement d'appuis techniques et financiers des PTF notamment des agences des Nations Unies pour organiser ou participer à des sessions de formation en suivi et évaluation de courte durée. Ces PTF contribuent en outre au renforcement des capacités en appuyant la mise à disposition d'outils techniques. C'est le cas de l'élaboration du Guide méthodologique d'élaboration, et de suivi-évaluation des politiques publiques qui a bénéficié de l'appui du PNUD³.

1 Cf. Annexe 1 : Document cadre de politique et de programmation macroéconomique et budgétaire (DCPPMB) - Voir Tableau 9 : Parts stratégiques par piliers (%), page 35

2 Cf. Annexe 2 : Programme pluriannuel des actions prioritaires (PPAP) - Voir Tableau 78 : Récapitulatif des besoins de financement du PND 2022 - 2026, page 138

3 Cf. Guide méthodologique d'élaboration, et de suivi-évaluation des politiques publiques - Tomes 1&2 - Mars 2018 - Direction générale du plan et du développement (DGPD) - Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

III.4- PRISE EN COMPTE DES CONSIDÉRATIONS TRANSVERSALES DANS LES SYSTÈMES PPBSE

III.4-1. FAIBLE INTÉGRATION DE L'ÉQUITÉ ET CONSIDÉRATIONS SEXO-SPÉCIFIQUES DANS LA CHAÎNE PPBSE

La constitution du Congo garantit l'équité et l'égalité de genre. Le pays dispose également d'une politique nationale genre. Le Guide méthodologique d'élaboration, et de suivi- évaluation des politiques publiques confère un caractère mandataire à la prise en compte de l'équité et des considérations sexo-spécifiques notamment du genre dans les politiques publiques. Précisément il indique que «*Tout document de politique publique doit comporter les profils emploi, genre et climat du pays concerné* ». Dans le processus d'élaboration de la politique, cette prise en compte doit déjà intervenir à la phase de réalisation du diagnostic. Ces aspects doivent être reflétés dans la vision, les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes de la politique publique.

Cependant, la loi N°31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique ne prend pas en compte l'équité et les considérations sexo-spécifiques notamment du genre dans l'instauration de la logique de la performance de l'action publique. Il en est de même du PND 2022 - 2026. En effet, le Cadre stratégique de développement (CSD) qui constitue le document principal du PND n'intègre pas de façon explicite l'équité et les considérations

sexo-spécifiques dans les objectifs stratégiques et spécifiques. Ce manqueument est également perceptible dans l'annexe 4 relative au cadre de suivi et évaluation qui ne mentionne pas clairement la prise en compte des aspects sexo-spécifiques. Dans l'annexe 5, la déclinaison de la chaîne PPBSE ne fait pas non plus mention de l'intégration du genre dans les différents chaînons.

III.4-2. PRISE EN COMPTE TIMIDE DE LA DURABILITÉ CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LA CHAÎNE PPBSE

Le Congo a souscrit à plusieurs engagements internationaux en matière de protection de l'environnement. A l'instar de l'équité et des considérations sexo-spécifiques, le Guide méthodologique d'élaboration, et de suivi-évaluation des politiques publiques exige l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques. Le profil environnement du pays doit être pris en compte dès la phase diagnostic. Il doit être intégré dans les différents chaînons de la chaîne PPBSE. Dans le cadre stratégique du PND 2022 - 2026, la protection de l'environnement figure parmi les priorités majeures des politiques publiques⁴. Mais, l'annexe 4 relative au cadre de suivi et évaluation et l'annexe 5 ne font pas allusion à la durabilité climatique et environnementale.

4 Cf. Cadre stratégique de développement - Document principal - PND 2022 - 2026 - page 67.

IV



IV. PRATIQUE DU SUIVI ET DU RAPPORTAGE

IV.1- LE SUIVI GOUVERNEMENTAL

Le suivi au niveau gouvernemental est présenté ici en distinguant le suivi et l'établissement des rapports nationaux et le suivi à l'échelle des ministères.

IV.1-1. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS NATIONAUX: DES EFFORTS À CONSOLIDER

Le suivi et rapportage sur le PND 2022 - 2026, l'agenda 2030, l'agenda 2063 et des cadres de coopération avec les PTF sont coordonnés par le ministère en charge du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale qui s'appuie sur les dispositifs institutionnels décrits ci-dessus.

Sous l'égide dudit ministère, **le pays a consenti des efforts significatifs pour le suivi des agendas 2030 et 2063, avec l'appui des agences des Nations Unies.** Le Congo a déjà produit quatre rapports nationaux volontaires 2018, 2019, 2020 et 2023 qui ont été adressés au Forum politique de haut niveau. Parallèlement, un rapport de suivi de l'Agenda 2063 a été produit en 2022 en étroite collaboration avec les ministères sectoriels. La direction générale du Plan et du Développement (DGPD) joue un rôle majeur dans la production de ces différents rapports. Il convient toutefois de noter que le

Congo accuse un retard considérable dans la production des rapports dus aux traités internationaux¹. Ces rapports sont censés être produits et transmis aux organes de traités par les ministères concernés en étroite collaboration avec le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones et la Commission nationale des droits de l'homme. A ce propos, le pays n'a pas encore transmis aux organes de traités les rapports relatifs à *la convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

Toutefois, la situation des droits de l'homme au Congo a été récemment examinée pour la quatrième fois dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 30 janvier 2024. A cette occasion, le gouvernement congolais a présenté un rapport national sur la situation des droits humains.

De la même manière, la mise en œuvre effective et systématique du suivi du PND reste

¹ Le Congo a le mérite d'avoir ratifié la quasi-totalité des traités et des conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme (huit des neuf traités les plus importants). Mianda, F., « Présentation sur le programme de renforcement des capacités sur les mécanismes des droits de l'homme » - Atelier de renforcement des capacités sur la rédaction du rapport de la république du Congo au Comité des droits économiques, sociaux et culturels » - Hôtel ELBO Suites - 7-9 novembre 2023

encore un défi. Deux ans après le démarrage du PND 2022 - 2026, son suivi n'est pas encore totalement effectif. Le dispositif est censé rendre compte des avancées dans la mise en œuvre *des Programmes pluriannuels d'actions prioritaires (PPAP)*, du Programme d'investissement public, du Programme macro-économique et financier. En outre, des revues annuelles doivent être effectuées en vue d'apprecier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PND 2022 - 2026. Une revue à mi-parcours doit aussi être conduite courant 2024. Mais, seul le suivi des investissements est systématiquement réalisé en étroite collaboration avec les ministériels sectoriels. Un effort est en train d'être fait par le CNEEPIP pour standardiser les outils de suivi des investissements dans le guide de suivi évaluation des PIP en cours de finalisation.

IV.1-2. SUIVI ET RAPPORTAGE AU SEIN DES MINISTÈRES : UN CHANTIER À CONSTRUIRE ENTRE DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Au niveau des ministères sectoriels, **le suivi des politiques publiques est censé être assuré par les directeurs généraux et les directeurs de cabinet sous la supervision des ministres. Mais, dans tous les ministères, la Direction des études et de la planification (DEP) est la cheville ouvrière des activités de suivi et d'évaluation.**

Au sein des 25 ministères couverts par le diagnostic, on a constaté une disparité et une variété des mécanismes et d'outils mis en place pour le suivi de leurs PTAB ou de leurs programmes d'activités. Dans la plupart des ministères, **la pratique du suivi est encore informelle en ce sens qu'elle n'est pas formellement décrite, ni réglementée.** Dans la pratique, les acteurs font usage des réunions techniques comme mécanisme de suivi des activités. Les outils standards de suivi tels que le plan de suivi et évaluation, le cadre de suivi ou

de mesure de rendement, les tableaux de bord de suivi, les fiches techniques des indicateurs ou fiche de métadonnées sont encore peu utilisés. Les modes d'organisation, les agendas et les fréquences des réunions, tenant lieu de mécanismes de suivi, varient d'un ministère à un autre. Dans certains cas, les réunions ont rarement lieu à tous les échelons. D'une manière générale, il a été relevé au moins trois types de réunions :

- *les réunions présidées par le ministre regroupent généralement les conseillers et les directeurs généraux. A la lumière du suivi et de l'examen des dossiers présentés par les conseillers et les directeurs généraux, elles aboutissent souvent à des orientations ou des décisions tactiques ou stratégiques ;*
- *les réunions animées par le directeur de cabinet mobilisent les conseillers et les directions rattachées au cabinet. Elles peuvent aussi intéresser les directeurs généraux. Elles ont souvent pour objet le suivi et l'examen des dossiers ou activités inscrites ou non dans le PTAB en vue de la formulation des propositions ou des recommandations qui sont soumises à l'appréciation du ministre ;*
- *les réunions tenues par les directeurs généraux concernent les directeurs centraux, et dans certains cas les chefs de services. Elles sont consacrées à l'examen et au suivi technique et financier des activités inscrites ou non dans le PTAB dont les conclusions et les recommandations sont soumises au directeur de cabinet ou au ministre par les directeurs généraux.*

En ce qui concerne les projets d'investissement, l'article 27 du décret N° 2024 – 106 du 25 mars 2024 fixant le cadre général de gestion des investissements publics dispose que « le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement public est assuré par les ministères sectoriels et autres entités responsables de l'exécution desdits projets ». L'article 28 précise que les acteurs de suivi des projets d'investissement sont : (i) L'unité de coordination qui est l'unité opérationnelle du projet d'investissement ; (ii) Le responsable de la planification de chaque ministère ; (iii) Le responsable du programme ; (iv) Le comité de

sélection et de priorisation des investissements. S'agissant du suivi des programmes financés par les PTF, il est généralement basé sur les directives ou les procédures déclinées dans des manuels ou des guides d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets et des programmes. Dans nombre de ministères, des unités de gestion ou de coordination soutenues par les PTF sont mises en place à cet effet. A titre indicatif, on peut citer le ministère de la santé et de la population qui dispose d'une unité de coordination des programmes et des projets, et le ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation qui est doté de quelques unités de gestion de projet. Dans quelques ministères, il a été nommé des directeurs de projets chargés d'appuyer la mise en œuvre et de faire le suivi des programmes ou des projets financés par les PTF. Cette option est souvent utilisée par quelques agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA).

Il convient de souligner que l'opérationnalisation effective des dispositifs prévus aux annexes 4 et 5 du PND 2022 - 2026 pourrait constituer une véritable opportunité pour les ministères de standardiser les pratiques de suivi. En effet, ces annexes proposent des outils, des processus et procédures de suivi. Leur utilisation effective devrait apporter une solution au problème de la standardisation et contribuer au renforcement du suivi des PTAB, des programmes et projets financés par les PTF, et des engagements pris par le Congo.

Le basculement en mode budget programme devrait aussi contribuer à la systématisation du suivi dans les ministères sectoriels. En effet, dans le cadre du budget programme, les ministères sont chargés d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi des projets annuels de performance (PAP) annexés à la loi des finances. Les responsables des programmes doivent produire des Rapports annuels de performance (RAP) qui sont annexés à la loi de règlement.

A l'image de ce qui se passe au niveau central, **le suivi et rapportage au niveau infranational est encore très faible**. Au niveau infranational, plusieurs acteurs sont censés intervenir dans

le suivi gouvernemental et l'établissement des rapports. Il s'agit des préfets, sous-préfets et services déconcentrés des ministères. Ces différents acteurs devraient jouer un rôle majeur dans les antennes départementales prévues dans le dispositif de suivi du PND 2022 - 2026. En effet, l'annexe 4 indique que les antennes départementales sont chargées du suivi du PND 2022 - 2026 qui sera décliné en Plan local de développement (PLD). Les politiques publiques, les programmes et les projets mis en œuvre par les ministères doivent être en principe suivis par leurs services déconcentrés. Quant aux conseils départementaux, ils ont la responsabilité de suivre la mise en œuvre des Plans de développement local (PDL). Malheureusement, **le suivi au niveau infranational pâtit du fait que le PND 2022 - 2026 n'est pas encore décliné au niveau départemental**. Par ailleurs, les acteurs cités ci-dessus ne disposent pas des compétences et des ressources nécessaires **pour assurer le suivi des politiques publiques, des programmes et des projets de développement**.

IV.2- CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT PAR LE PARLEMENT

Le contrôle du Gouvernement par le Parlement est une disposition constitutionnelle. En effet, l'article 107 de la Constitution, stipule à l'alinéa 2 que « *Le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement* ». A cet effet, le Parlement dispose de plusieurs moyens pour exercer le contrôle de l'action gouvernementale en vertu de l'alinéa 3 de la Constitution. Il s'agit notamment de *l'interpellation, la question orale, la question écrite, la question d'actualité, l'audition en commission, l'enquête parlementaire, la motion de censure*.

L'effectivité de ce contrôle n'a pas été investigué dans le cadre de ce diagnostic.

Il convient toutefois de noter que le règlement intérieur de l'Assemblée nationale pour la période 2022-2027 ne comporte aucune disposition concernant le suivi et l'évaluation.

IV.3- PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SUIVI DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

Les organisations de la société civile sont représentées dans plusieurs institutions et organes chargés du suivi des politiques publiques, des programmes et projets de développement. Sans être exhaustif, on peut signaler que les OSC font partie du dispositif institutionnel du PND 2022 - 2026 en qualité d'organe consultatif. Elles sont représentées par deux membres au sein de la Commission de transparence et de responsabilité de la gestion des finances publiques (CNTR). « *Selon l'article 3 de la loi N° 18-2019 du 24 mai 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, celle-ci est chargée de veiller à la stricte application du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ; de recueillir et diffuser les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ... »².*

Elles sont parties prenantes à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'article 6 du décret N°2019 - 383 du 27 décembre 2019 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives stipule que « *... le comité exécutif du comité national ITIE est composé comme suit ... Troisième vice-président, le responsable de la société civile la plus importante intervenant dans le suivi des industries extractives et ayant une assise nationale et internationale ...* ». En plus, cet article dispose aussi que le comité national ITIE compte neuf membres de la société civile au

titre du collège de la société civile. Enfin, la société civile est représentée par un membre dans le Comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement et de développement³.

La société civile est très active au sein de la Commission de transparence et de responsabilité de la gestion des finances publiques (CNTR), du Comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et Comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement et de développement. Elle apporte une contribution significative aux actions visant à informer l'opinion publique, aux activités de plaidoyer, à la production et la vulgarisation des rapports produits par ces institutions. En outre, il convient de signaler qu'en 2023, avec l'appui de la Banque mondiale à travers le projet PRISP, le Gouvernement de la République par l'entremise de la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, en sa qualité de gouverneur de la Banque mondiale, a signé une convention cadre de partenariat avec cinq ONG qui ont été chargées de produire un rapport sur le suivi des investissements publics dans le secteur de la santé. Il s'agit des ONG suivantes : L'Association des femmes juristes du Congo (AFJC), Action évangélique pour la paix, la Fondation Niosi, la Commission justice et paix, le Forum des jeunes entreprises de Comafrique. Le rapport produit par ces ONG présente les résultats du suivi de l'exécution de 297 projets relatifs au secteur santé dont 227 projets de construction et 70 d'équipements⁴.

En ce qui concerne le PND 2022 - 2026, la société civile n'est pas encore active dans le suivi de sa mise en œuvre parce que son dispositif de suivi et évaluation n'est pas encore opérationnel. La participation de la société civile est plus active et régulière dans le suivi des programmes et projets financés par les PTF dont les procédures privilégient souvent les approches participatives et inclusives.

2 Cf. Journal officiel de la République du Congo 61ème année - N°24 du jeudi 13 juin 2019 - loi N° 18-2019 du 24 mai 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques

3 Cf. Décret N°2011 - 357 du 20 mai 2011 portant création, attributions, composition et fonctionnement Comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement et de développement

4 Cf. Rapport de suivi des investissements publics dans le secteur de la santé par les Organisations de la société civile - Exercices budgétaires 2014-2019 - PRISP

IV.4-MESURES INCITATIVES POUR LE SUIVI

Il apparaît que la mise en œuvre du suivi est largement handicapée par la « faible motivation » et le « peu d'intérêt » accordés à la production des preuves au sein de l'administration.

Ce déficit d'incitation est favorisé par les raisons suivantes :

- *l'absence de mesures coercitives ou incitatives explicites dans les textes encadrant la mise en place des dispositifs de la chaîne PPBSE ;*
- *La cour des comptes et de discipline budgétaire n'est pas encore opérationnelle en matière de suivi et évaluation des politiques publiques en dépit des prérogatives qui lui sont conférées par la loi organique N°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux des finances (LORLF) et sa loi organique qui a été récemment promulguée par le Président de la République, Chef de l'État.*
- *Le faible leadership en suivi et évaluation dans la plupart des ministères.*

IV.5- UTILISATION DES DONNÉES DE SUIVI PAR LE GOUVERNEMENT

L'utilisation des données de suivi est faible. On note généralement un déficit de communication sur les preuves du suivi et de l'évaluation. « *L'utilisation des résultats des évaluations n'est pas encore une pratique dans nos ministères.* » (Données d'entretien).

Les preuves du suivi et de l'évaluation ne sont souvent disséminées que lors des ateliers ou des réunions de restitution ou de validation. Elles ne sont pas systématiquement postées sur les sites des ministères. Dans nombre de ministères, la communication interne sur les résultats du suivi est défaillante. Cette situation crée des asymétries et des rentes informationnelles sur les livrables du suivi. La communication externe sur les preuves du suivi et de l'évaluation est aussi déficiente. Le recours des ministères aux médias pour une large diffusion de ces preuves est très limité, accidentel ou occasionnel. Le PND 2022 - 2026 est assorti d'une annexe 6 relative à son plan de communication. Celui-ci a essentiellement pour objectif d'assurer la visibilité et la lisibilité des activités et des résultats du PND. Mais, deux ans après le démarrage de la mise en œuvre du PND, ce plan de communication n'est toujours pas opérationnel.

Sur les 37 ministères du Congo, seuls quatre (4) ont publié au plus deux (2) rapports d'évaluation sur leur site. Il s'agit du ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire (2 rapports), du ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement (1 rapport), du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale (2 rapports), et du ministère de la Santé et de la Population (2 rapports).

De ce fait, l'utilisation des données de suivi par le Gouvernement pour le suivi des PTAB, des programmes et des projets est encore très faible. Les rapports de suivi des activités périodiques produits par la plupart des ministères sont généralement pauvres en données statistiques récentes et fiables. Ils accordent une place importante à la narration.





V. PRATIQUE DE L'ÉVALUATION

V.1- ÉTAT DE LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION: UNE CULTURE À DÉVELOPPER

La pratique de l'évaluation au niveau du Gouvernement a été amorcée au Congo grâce aux efforts consentis au cours des dix dernières années pour son institutionnalisation. Les évaluations finales des PND 2012-2016 et 2018-2022 en sont un exemple.

Les évaluations de ces PND étaient commanditée par le ministère du plan qui en a assuré la gestion. Il s'est agi d'évaluations externes et indépendantes réalisées par des consultants nationaux appuyés par des consultants internationaux notamment pour l'évaluation du PND 2012-2016. A la faveur des consultations et à l'occasion des ateliers de restitution ou de validation, elles ont mobilisé plusieurs acteurs notamment les ministères et d'autres institutions publiques, des organisations de la société civile, le secteur privé et les PTF. Les rapports de ces évaluations sont accessibles. Malheureusement en dehors du cas PND, les évaluations portées par le pays lui-même sur les politiques publiques sont extrêmes rares.

En dépit de ces expériences, les évaluations des politiques publiques, des programmes et des projets financés par le budget de l'État ou par les collectivités locales sont encore rares. **Au cours des trois dernières années, aucun ministère couvert par le diagnostic n'a réalisé l'évaluation des programmes et des projets financés par les fonds publics.** Cependant, dans quelques ministères, les programmes et les

projets bénéficiant des appuis des PTF ont fait l'objet d'évaluations à mi-parcours ou finale. C'est le cas de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015 - 2025 qui a donné lieu à une revue conjointe qui s'était inscrite dans une perspective.

Entre 2018 et 2024, un total de 41 évaluations ont été menées et mises à disposition du public sur internet par les partenaires au développement. Deux institutions se démarquent particulièrement dans ce lot : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Dans cette série d'évaluations, une prédominance d'évaluations environnementales a été observée, avec principalement des évaluations portant sur des projets (21 évaluations). Les secteurs les plus fréquemment évalués incluent la protection sociale, la santé, l'agriculture/agro-alimentaire, l'environnement et le développement du secteur public. Les divers partenaires de mise en œuvre comprenaient plusieurs ministères gouvernementaux, notamment le ministère du Plan, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, le ministère de l'Agriculture, ainsi que des agences des Nations Unies telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé. La société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes ont également été impliqués dans ces évaluations, illustrant un engagement multipartite dans le processus d'évaluation.

Les ministères qui ont été couverts par le présent diagnostic ne disposent pas de plan de suivi et évaluation qui renseigne sur la programmation des évaluations de leurs programmes et projets, alors que les dispositifs décrits par le PND 2022-2026 prévoient la réalisation d'évaluation formative, à mi-parcours et finale.



Au niveau infranational, la pratique évaluative se matérialise à travers l’implication des acteurs locaux ou territoriaux dans les évaluations initiées par les ministères ou les PTF. Précisément, les acteurs territoriaux sont associés aux consultations, aux entretiens individuels ou aux groupes de discussion organisés dans le cadre de la collecte des données. Ils sont parfois impliqués dans les ateliers de restitution ou de validation des évaluations des programmes et projets bénéficiant des appuis financiers des PTF.

V.2- CAPACITÉ DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D’ÉVALUATION

Les échanges sur les leçons apprises des évaluations des PND 2012-2016 et 2018-2022 ont révélé que **les capacités du gouvernement à commander, gérer et entreprendre des évaluations sont limitées** en raison de l’insuffisance du personnel qualifié en matière de suivi et évaluation, des **lourdeurs bureaucratiques** et des **contraintes financières et logistiques**.

« Les ministères sont en effet confrontés à la rareté des ressources humaines qualifiées

en matière de suivi et évaluation, au manque de financement pour les activités de suivi et évaluation et à la vétusté des outils de travail, notamment les outils informatiques. » (Données d’entretiens).

Très peu de cadres sont outillés pour préparer la commande et la gestion d’une évaluation. Les commandes relatives aux évaluations des PND 2012-2016 et 2018-2022 avaient été préparées et effectuées par la Direction générale du plan et du développement et par des consultants nationaux dont le recrutement fut réalisé par le PNUD pour l’évaluation du PND 2018 - 2022. Les lourdeurs bureaucratiques ont été constatées dans la préparation des TDR dans la mobilisation des financements.

La DGPD a assuré le pilotage et la gestion de ces évaluations finales notamment l’appui aux consultants nationaux dans la collecte documentaire, l’organisation des ateliers de validation, l’assurance qualité et l’approbation des versions finales des rapports ainsi que leur dissémination. Il convient de signaler que la conduite de ces évaluations s’est heurtée au manque de données récentes, à l’inexistence de certains rapports de revues annuelles.

L’apport des PTF s’est avéré indispensable à la mise en œuvre de ces évaluations. Le ministère du Plan a bénéficié des appuis financiers de

la Banque mondiale pour la réalisation de l'évaluation du PND 2012-2016 et du PNUD pour l'évaluation du PND 2018-2022. S'agissant de la revue conjointe de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, les ministères concernés ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'UNESCO pour la préparation de la commande et la gestion du processus.

Les conclusions de la revue du dispositif institutionnel de suivi du PND 2012-2016 avaient en outre révélé **des faiblesses significatives en matière de coordination des actions de suivi et évaluation**. « *Les activités de suivi et évaluation ont été réalisées de façon éparses sans une coordination nationale effective incluant tous les groupes d'acteurs de développement* ». Ce constat a été également relevé par l'évaluation finale du PND 2018 - 2022. Il s'agit d'un problème lancinant étant donné que le comité de pilotage et la coordination technique du PND 2022 - 2026 qui doivent assurer le pilotage, la coordination et l'impulsion du système d'évaluation ne sont toujours pas opérationnels.

V.3- CONTRIBUTION DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX À L'OFFRE D'ÉVALUATION

La capacité à entreprendre les évaluations par les acteurs non-gouvernementaux est faible. L'offre d'évaluation est du ressort de cabinets d'étude et de conseil, d'universitaires ou de consultants à titre individuel. Leur nombre est difficile à déterminer en raison du déficit d'information sur leurs profils et activités. Toutefois, de l'avis des commanditaires d'évaluation, notamment les agences de développement et les ministères, leur nombre est plutôt faible. Les universités impliquées dans le diagnostic notamment l'ENAM et l'ESGEA n'entreprennent pas les évaluations. Certains commanditaires peinent à trouver des profils qualifiés pour réaliser certaines évaluations.

Pour combler le déficit, les commanditaires font souvent recours aux expertises internationales auxquelles sont associées des experts nationaux. Ceux-ci sont impliqués dans les évaluations à travers la collecte des données et des informations, et les ateliers de validation organisés dans le cadre des évaluations des programmes et des projets financés par le Gouvernement ou les PTF.

Alinstar du système de suivi, les organisations de la société civile sont représentées dans plusieurs institutions et organes chargés de l'évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement tels que le dispositif institutionnel du suivi et évaluation du PND 2022 - 2026, le comité national ITIE, la commission de transparence et de responsabilité de la gestion des finances publiques (CNTR), le Comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et le comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement et de développement. Mais, ces institutions ne sont pas opérationnelles en matière d'évaluation.

La société civile participe souvent aux évaluations des programmes et des projets de développement financés par le Gouvernement et les PTF à travers les consultations et les ateliers de validation. Son rôle dans les évaluations est encore très limité.

Toutefois, l'émergence de l'Association Congolaise d'évaluation (ACE), son positionnement dans la communauté francophone d'évaluation et ses interventions en matière de sensibilisation, de formation, de plaidoyer, de développement des partenariats stratégiques contribueront davantage au renforcement des capacités et du rôle de la société civile en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement. En effet, en 2022 et 2023, l'ACE a noué un accord de partenariat avec le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) pour le renforcement des capacités de 25 ONG en suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement.

L'ACE a également conclu un accord de partenariat avec CLEAR Afrique francophone pour contribuer à la construction du système national de suivi et évaluation et la promotion de la culture d'évaluation au Congo. L'ACE apporte un appui technique à la réalisation du diagnostic des capacités en suivi et évaluation au Congo en cours de réalisation sous la supervision du ministère en charge de la réforme de l'Etat et avec l'appui technique et financier de CLEAR FA.

V.4- UTILISATION DES ÉVALUATIONS

V.4-1. UTILISATION DES ÉVALUATIONS PAR LE GOUVERNEMENT : DES PRATIQUES ISOLÉES NON SYSTÉMATISÉES

Il existe des exemples épars d'utilisation des résultats d'évaluation dans la prise de décision, notamment lors de la planification. C'est le cas de l'évaluation finale du PND 2012-2016 qui a guidé les choix stratégiques et la conception du dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2022. De même, les conclusions et les leçons apprises de l'évaluation finale du PND 2018-2022 ont été capitalisées pour la formulation des choix stratégiques du PND 2022-2026. Dans le secteur de l'éducation, les choix stratégiques de la stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030 ont tenu compte des conclusions et des orientations de la revue conjointe de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de développement statistique (SNDS), un diagnostic visant à identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du système de suivi et d'évaluation a été conduit. Ce diagnostic a révélé des faiblesses dans le dispositif et ce constat a été pris en compte dans l'élaboration de la SNDS.

Ces exemples ne peuvent malheureusement pas être généralisés aux évaluations conduites dans le pays. De l'avis des acteurs, il apparaît que les rapports d'évaluation une fois approuvés, sont souvent ignorés. Les dispositifs d'évaluation ne prévoient généralement pas des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

V.4-2. UTILISATION DES ÉVALUATIONS PAR LE PARLEMENT

Les deux chambres du parlement ne reçoivent pas systématiquement les rapports des évaluations des programmes et des projets mis en œuvre par les ministères. Par conséquent, le contrôle de l'action gouvernementale n'est pas toujours alimenté par les évaluations des programmes et des projets.

Le basculement au budget programme constitue une opportunité pour promouvoir l'utilisation des résultats du suivi et évaluation au niveau du Parlement. En effet, cette nouvelle approche impose aux ministères l'obligation de produire des Rapports annuels de performance (RAP) qui seront annexés à la loi de règlement. Les RAP vont informer le parlement sur l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des Projets annuels de performance (PAP). Ils seront utilisés lors des débats d'orientation budgétaire et de l'examen des lois des finances et des lois de règlement.

VI



VI. MATRICE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM) EN MATIÈRE DE CAPACITÉS NATIONALES DE SUIVI ET ÉVALUATION AU CONGO

Le tableau ci-dessous présente la matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM/SWOT) en matière de capacités nationales de suivi et évaluation au Congo. Il offre un aperçu détaillé de la situation actuelle du pays dans ce domaine.

Tableau 4: Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en matière de capacités nationales de suivi et évaluation au Congo

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ARTICULATION DE LA CHAINE PPBSE			
<ul style="list-style-type: none"> Le Congo a pris des engagements internationaux (continental et mondial) qui permettent d'impulser la dynamique de la gestion axée sur les résultats (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, OMD) MAEP, Agenda 2063, ODD, PREF-CEMAC, Charte africaine) Au niveau national, un cadre légal et réglementaire est 	<ul style="list-style-type: none"> Le pilotage, la coordination et l'impulsion du processus de planification sont encore faibles <ul style="list-style-type: none"> Plus de la moitié (26/37) des ministères n'ont pas encore de plans stratégiques Certains ministères ne disposent pas des politiques sectorielles ou se sont dotés de politiques sectorielles non conformes 	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance axée sur la performance à travers le renforcement de la chaîne PPBSE est une priorité au niveau de la coopération internationale <ul style="list-style-type: none"> Les directives de la zone CEMAC encouragent le Congo à mettre en place les dispositifs de gestion axée sur la performance dans le cadre de la réforme du budget programme 	<ul style="list-style-type: none"> La récurrence de crises mondiales (sanitaire, sécuritaires, climatique, financière)) peut handicaper la mise en œuvre des réformes <ul style="list-style-type: none"> Les agendas évolutifs et changeant des partenaires au développement et de la coopération internationale peuvent créer de l'inconsistance dans la mise en œuvre des réformes

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>établi à travers des lois et décrets décrivant les dispositifs ainsi que les responsabilités des acteurs de la chaîne PPBSE, et ce depuis 2012 en application des orientations du PND 2012 - 2016 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une volonté politique est exprimée à très haut niveau en faveur de la gouvernance axée sur la performance (Projet de société, PAG) ▪ 6 ministères pilotes expérimentent, depuis le 1er janvier 2024, le budget-programme dans la perspective d'un basculement en mode budget-programme de l'ensemble des ministères à l'horizon 2025 ▪ Le PND 2022-2026 et ses sept annexes définissent les modes et les instruments d'articulation entre les chaînes de la PPBSE, y compris les dispositifs de suivi et évaluation (Annexe 4) ▪ Les outils de suivi et évaluation des projets d'investissements publics des investissements sont standardisés par le CNEEPIP dans le guide de suivi 	<p>aux prescriptions de l'annexe 5 du PND 2022-2026 s'exposant au risque de désarticulation de leurs interventions par rapport au PND</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi N° 31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique n'a pas encore de décret d'application ; ce qui limite son application ▪ Les lois et décrets relatifs au S&E ne sont pas connus par la plupart des parties prenantes ▪ Le document du PND est peu articulé au schéma national d'aménagement du territoire ▪ Le PND n'est pas encore décliné au niveau local ▪ Les outils de suivi et évaluation du PND 2022-2026 ne sont pas encore opérationnalisés dans les ministères ; ▪ Le gap entre les indicateurs planifiés et ceux renseignés est significatif : le gap annuel par ODD varie et les ODD liés au genre et à l'environnement sont 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des cadres de concertation et d'échanges d'expérience existent au niveau du continent pour le partage d'expériences en matière de pilotage de la réforme de la gouvernance axée sur la performance pouvant être capitalisées 	

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>évaluation des PIP en cours de finalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La quasi-totalité des documents de politiques comporte des sections sur le suivi et l'évaluation ▪ La durabilité climatique et environnementale est inscrite comme problématique transversale (domaine d'accompagnement) dans le cadre stratégique du développement du PND 2022 – 2026 ▪ Le pays a rehaussé, en 2021, ses ambitions en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de la révision de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) conformément aux orientations de l'Accord de Paris sur le climat ▪ Une Politique Nationale Genre est élaborée et établit les orientations nationales en la matière pour la prise en compte de la problématique dans les politiques, programmes et projets ▪ Le Recensement général de la population et de 	<p>les plus desservis. Il existe aussi un gap entre la demande et l'offre des indicateurs du PND ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enquêtes d'envergure nationale devant permettre de disposer de données statistiques sont irrégulières (RGPH5, EHVM, EDS,) ▪ Les statistiques économiques, financières et monétaires ne sont pas produites régulièrement ni dans les délais requis. ▪ Les statistiques des autres domaines vitaux et stratégiques (agriculture, emploi, état civil, justice, ...), sont relativement rares, ou incomplètes et moins développées. ▪ Les domaines émergents (environnement et genre) et de la protection sociale n'ont pas de dispositifs appropriés pour la production des statistiques ▪ Bien que mentionné en une courte section dans le PND, les considérations liées à l'équité et au genre n'apparaissent pas dans les autres 		

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>l'habitation (RGPH5) et l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) ont été conduites en 2023 permettant au pays de disposer de données récentes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie nationale de la statistique est en cours de mise en œuvre, avec l'appui des PTF (Banque mondiale), pour la mise en place d'un système statistique national capable de fournir des informations statistiques multisectorielles fiables et à jour ▪ La société civile est représentée dans les instances de suivi et évaluation (PND, ITIE, Commission de transparence) ▪ L'Assemblée nationale est investie de prérogatives en matière d'évaluation par les directives de la CEMAC dans le cadre de la réforme du budget programme ▪ La Cour des comptes dispose désormais de prérogatives en matière d'évaluation dans le cadre de la LOLF 	<p>sections du document rendant difficile leur prise en compte lors de la déclinaison du PND ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non applicabilité de la résolution 13-25 du 31/10/2000 ; ▪ Non applicabilité de l'objectif 50-50 d'ici 2030 sur l'égalité des sexes, dans la gestion des institutions. 		

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SUIVI ET EVALUATION			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ministères élaborent les plans de travail annuel budgétisé (PTAB), qui servent de base au suivi des politiques, ou autres documents de références (attributions du ministère) ▪ Des rencontres périodiques sont organisées dans les ministères suivant une fréquence définie (hebdomadaire/ mensuel /trimestriel / semestriel /annuel) et à différents échelons de décision (DG, DirCab, ministre) pour le suivi et la production de document de reporting (compte rendu) sur l'exécution des activités ▪ Production régulière de la CDN (ministère de l'Environnement avec l'appui du PNUD) ▪ Le contrôle parlementaire s'effectue de manière régulière par le biais des auditions de ministres et des descentes parlementaires ▪ La culture de l'évaluation prend progressivement corps au niveau ministériel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pratiques de suivi au niveau des ministères sont souvent informelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des 25 ministères couverts par le diagnostic aucun ne disposent des outils standards de suivi ▪ Les mécanismes du suivi, ses modalités ainsi que ses outils existants sont à l'initiative des responsables ministériels, créant une diversité de pratiques d'un centre de décision à un autre ▪ Le suivi porte essentiellement sur les entrants et très peu sur les résultats de développement des interventions ▪ Les outils de suivi tels les manuels de suivi, processus et procédures sont définis en fonction des procédures des PTF créant une pluralité de pratiques et de dispositifs de pilotage; ▪ Les processus et procédures de suivi des interventions du ministère ne sont pas définis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La perspective du basculement en mode budget programme, avec des exigences de reporting périodiques à travers le RAP ▪ Le cadre stratégique de l'union africaine, sur les personnes vivant avec handicap donne des orientations aux gouvernements sur l'implication et la participation des organisations des personnes vivant avec handicap au processus de mise en œuvre de suivi et évaluation des politiques publiques. ▪ Le développement d'e-gouvernement et de la technologie numérique ▪ La stratégie nationale numérique vision 2024-2030 en cours d'élaboration ▪ L'exécution en cours du projet d'accélération de transformation numérique (PATN) ▪ Le budget programme ▪ L'usage d'une plate-forme numérique ▪ L'uniformisation du système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains partenaires internationaux ne peuvent financer le renforcement des capacités au Congo en raison de son statut de pays à revenu intermédiaire ▪ Certains partenaires internationaux ont tendance à privilégier les consultants internationaux dans les évaluations ▪ Le piratage du système informatique ▪ Lorsque l'endettement extérieur empêche le gouvernement de financer la digitalisation ▪ L'instabilité ou crise politique ▪ La diminution des ressources financière des PTF

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>tel le Ministère de la santé qui évalue régulièrement le PNDS ainsi que celui de l'enseignement ; au niveau centralisé et se manifeste par les évaluations finales successives du PND 2012-2016 et du PND 2018-2022, avec une capitalisation des leçons apprises du premier dans la formulation du second</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pratiques de l'évaluation existent dans un nombre limité de ministères dont le ministère de la santé qui évalue régulière le PNDS, ainsi que le ministère en charge de l'enseignement ▪ Les PTF conduisent régulièrement et rendent disponibles des évaluations des programmes et projets qui bénéficient de leur financement ▪ Les PTF organisent des sessions de formation de courte durée en suivi et évaluation à l'endroit des agents des ministères, des institutions constitutionnelles et de la société civile ▪ Une association nationale d'évaluation existe depuis 2006 et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pays a accusé des retards significatifs dans la production de certains rapports de suivi (Droits humains dû aux organes de traité) ▪ Peu d'évaluations portent sur les interventions financées sur le budget de l'Etat. ▪ Les évaluations des priorités nationales sont irrégulières et non systématisées au sein des ministères (évaluation ex ante, mi-parcours, finale) ▪ La majorité des évaluations sont financées par les PTF créant une dépendance aux ressources externes ▪ Les rapports des évaluations ainsi que leurs résultats sont peu connus des parties prenantes ▪ Les résultats des évaluations sont peu mobilisés pour la prise de décision et sont peu utilisé dans débat citoyen en dépit de quelques cas de capitalisation ▪ Les rapports d'évaluation sont peu accessibles, techniquement et physiquement, en 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence des agences de notation et gouvernance au niveau international (transparency international , ITIE 	

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>effectue des activités de plaidoyer, formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise de conscience des DEP des performances que l'outil informatique peut apporter dans la digitalisation ▪ Le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) est un outil important pour les DEP ▪ L'existence d'un cadre réglementaire régissant les DEP dans les ministères 	<p>dehors des sites des PTF sur lesquels certaines de leurs rapports sont rendus disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'existe aucune université qui propose un programme spécialisé en matière de suivi et évaluation, en dehors des programmes comportant des cours sur le suivi et évaluation ▪ Les ministères ne disposent pas de ligne budgétaire dédiée à l'évaluation en dépit des dispositions du PND qui prévoient une allocation de 0,08% au suivi et évaluation ▪ La mobilité des cadres au sein des ministères crée des déficits de ressources humaines formées et qualifiées pour l'évaluation ▪ Il y a peu de dispositifs de gestion de la connaissance au niveau des ministères ▪ Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale 2022-2027, et du Sénat, ne prévoit aucune disposition en matière de suivi et d'évaluation, en dépit de leurs prérogatives en matière de budget programme 		

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de budget pour des DEP ▪ L'absence de politique de digitalisation du métier des DEP ▪ Absence d'un organe de suivi et évaluation de la mise en œuvre des dispositions des instruments juridique sur les droits de personnes handicapées ratifiés par le Congo 		

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Vue d'ensemble du système de S&E et de son fonctionnement

Au cours des dix dernières années, des avancées significatives ont été réalisées la construction du système national de suivi et évaluation grâce à l'engagement irréversible et l'intérêt croissant accordé par les décideurs politiques au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement. Le Congo dispose désormais d'un cadre légal et réglementaire qui régit le suivi et l'évaluation des politiques publiques. A la suite des PND 2012 - 2016 et 2018 - 2022, le PND 2022 - 2026 est assorti des annexes 4, 5, 6 et 7 qui proposent des outils, des processus et des procédures de suivi et évaluation, de communication et de production des statistiques qui devraient contribuer à accélérer la construction du système national de suivi et évaluation. Cependant, l'enjeu majeur demeure la pratique effective du suivi et de l'évaluation.

Il existe certes une diversité de pratiques de suivi dans les ministères. Mais, elles sont généralement informelles et non systématiques. En dépit des expériences d'évaluation des PND 2012 - 2016 et 2018 - 2022, et des évaluations des programmes et des projets financés par les PTF, la pratique de l'évaluation est encore faible. Il en est de même de l'utilisation des évaluations pour la prise des décisions et l'élaboration des politiques publiques basées sur les évidences.

Domaines qui fonctionnent bien et secteurs qui fonctionnent moins bien

Le portage politique de l'agenda national du suivi et évaluation par le ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, et le ministère en charge de la réforme de l'état ainsi que l'existence du cadre légal et réglementaire qui régit le suivi et l'évaluation des politiques publiques constituent des atouts majeurs pour promouvoir la culture de l'évaluation qui est en train d'émerger progressivement. Le basculement du budget des

moyens au budget en mode programme devrait contribuer à renforcer et à systématiser la pratique du suivi et de l'évaluation dans les ministères.

En outre, les secteurs de la santé et de l'éducation ont enregistré des progrès notables dans la pratique du suivi et de l'évaluation qui devraient inspirer et stimuler les autres ministères.

Recommandations pour des interventions susceptibles de promouvoir la construction du système national de suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement

Les constats et les conclusions du diagnostic ainsi que les discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier de restitution suggèrent la formulation des principales recommandations suivantes :

Favoriser l'application des arrangements légal et réglementaire régissant le suivi et l'évaluation des politiques publiques à travers l'élaboration des textes d'application de la loi n° 31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action et d'autres textes jugés pertinents ;

1. Renforcer le leadership au plus haut niveau en matière de suivi et évaluation au sein des ministères
2. Élaborer une politique nationale d'évaluation qui permettra d'améliorer le pilotage, la coordination, la mise en cohérence ainsi que le respect de l'éthique dans la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation entreprises par les différents acteurs
3. Procéder à la standardisation des outils de suivi et évaluation en s'appuyant sur les annexes 4 et 5 du

PND 2022 - 2026 et l'actualisation du guide national de suivi et évaluation des politiques publiques ainsi que d'autres sources d'information et expériences en matière de suivi et évaluation

4. Opérationnaliser dans les ministères les outils, les processus et les procédures de suivi et évaluation proposés dans les annexes 4 et 5 du PND 2022 - 2026

5. Promouvoir la prise en compte du genre, des droits humains, de la durabilité climatique et environnementale dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques

6. Renforcer les capacités des DEP en statistiques, suivi et évaluation ainsi que leurs compétences numériques

7. Renforcer la production des données statistiques pour soutenir le suivi et l'évaluation des politiques publiques

8. Promouvoir les formations qualifiantes et diplômantes en suivi et évaluation à l'ENAM, l'université Marien Ngouabi, et les autres universités, instituts et écoles

9. Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour la création d'une ligne budgétaire pour le suivi et l'évaluation dans tous les ministères

10. Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour l'accroissement des financements alloués par les PTF au suivi et à l'évaluation des politiques publiques

11. Promouvoir l'utilisation des résultats du suivi et de l'évaluation dans la prise des décisions, l'apprentissage, la promotion de la transparence et de redevabilité ainsi que dans la formulation des politiques publiques basées sur des évidences

12. Mettre en place des dispositifs adéquats et opérationnels pour faciliter l'accès aux rapports de suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement

13. Mettre en place des dispositifs de gestion de connaissances pour capitaliser, valoriser et partager les connaissances générées à travers le suivi et l'évaluation notamment les analyses, les leçons apprises, les bonnes et mauvaises pratiques

14. Faire le plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat pour une meilleure utilisation des ressources du suivi et de l'évaluation dans leurs règlements intérieurs

15. Renforcer les capacités en suivi et évaluation des politiques publiques de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, des collectivités locales et d'autres institutions constitutionnelles en suivi et évaluation des politiques publiques (Conseils consultatifs, conseil économique, social et environnemental)

BIBLIOGRAPHIE

CONSTITUTION

Constitution de la République du Congo adoptée par référendum le 25 octobre 2015, (2015).

JOURNAL OFFICIEL

1. Journal Officiel de la République du Congo 57e ANNEE - EDITION SPECIALE N° 8 Du vendredi 6 novembre 2015 (2015).

2. Journal Officiel de la République du Congo 63e ANNEE - N° 33 du Jeudi 19 août 2021 (2021).

LOIS

1. Loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale (2003).

2. Loi n°3-2019 du 7 février 2019 portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption (2019).

3. Loi n°3-2022 du 14 janvier 2022 portant approbation du plan national de développement Plan national de Développement 2022-2026 : une économie forte, diversifiée et résiliente, pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible (2022) .

4. Loi n°4-2019 du 7 Février 2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus et nommés à une haute fonction publique (2019).

5. Loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales (2003).

6. Loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales (2003).

7. Loi n°10-2017 du 09 mars 2017 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques (2017).

8. Loi n°16-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et définissant

les modalités de leur exercice par le département et la commune (2019).

9. Loi n°31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique (2019).

10. Loi n°34-2018 du 05 octobre 2018 portant création du CNEEPIP (2018).

11. Loi n°35-2018 du 05 octobre 2018 portant création de l'INS (2018).

12. Loi n°36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle (2018).

13. Loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (2014).

14. Loi organique n°32- 2023 du 25 octobre 2023 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que la procédure à suivre (2023).

15. Loi organique n°36- 2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances (2017).

DECRETS

16. Décret n°2003-129 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la DGPD (2003).

17. Décret n°2006-493 du 03 août 2006 portant réorganisation de l'inspection générale d'État (2006).

18. Décret n°2009-233 du 13 Août 2009 fixant la réorganisation de la direction des études et de la planification au sein des ministères (2009).

19. Décret n°2010-810 du 31 décembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité national du dialogue social (2010).

20. Décret n°2011-107 du 12 février 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de suivi et d'évaluation des politiques et programmes publics (2011).

21. Décret n°2013-283 du 25 juin 2013 portant attributions et réorganisation de l'inspection générale des services administratifs (2013).

22. Décret n°2016-382 du 31 décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de cadrage macro-économique et budgétaire (2016).

23. Décret n°2021-326 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (2021).

24. Décret n°2021-503 du 07 décembre 2021 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale de la statistique (2021).

25. Décret n°2022-91 du 02 mars 2022 portant organisation du ministère du contrôle de l'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique (2022).

26. Décret n°2022-319 du 14 juin 2022 fixant le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du plan national de développement (PND) 2022-2026 et des plans locaux de développement (2022).

27. Décret n°2022-1853 du 11 octobre 2022 fixant le cadre institutionnel du suivi-évaluation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 (2022).

28. Décret n°2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances (2022).

29. Décret n°2022-1881 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale (2022).

30. Décret n°2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public (2022).

31. Décret n°2023-37 du 9 février 2023 Portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité technique d'évaluation des politiques et institutions publiques. (2023).

32. Décret n°2023-122 du 05 avril 2023 fixant le calendrier de la procédure de préparation et de l'élaboration du budget de l'État de l'année (2023).

33. Décret N°2024-117 du 27 mars 2024 fixant les modalités d'évaluation de la performance de l'action publique

34. Décret N°2024 – 106 du 25 mars 2024 fixant le cadre général de gestion des investissements publics

ARRETÉ

Arrêté n°25716 du 21 novembre 2022 fixant les attributions et la composition des cellules opérationnelles du dispositif central de suivi et évaluation du plan national de développement (PND) 2022-2026 et des plans locaux de développement (PLD) (2022).

DISCOURS

Discours de présentation du programme d'action du Gouvernement, Premier Ministre, Anatole Collinet MAKOSSO, (2022).

DOCUMENT DE POLITIQUE ET STRATÉGIE

1. Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2022-2026)

2. Plan-cadre du système des Nations Unies pour l'aide au Développement-PNUAD 2020-2024.

3. Plan National de Développement 2012-2016

4. Plan National de Développement 2012-2016 Livre 3 : Cadre macro-économique et budgétaire 2012-2016 (projet).

5. Plan National de Développement 2012-2016 Livre 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et évaluation de l'exécution et des performances des programmes d'actions prioritaires 2012-2016 (projet).

6. Plan National de Développement 2018-2022 Cadre stratégique de développement : Document central. (2018).

7. Plan National de Développement 2018-2022 Document cadre de Suivi et Évaluation-Annexe opérationnel N° 3. (2018).

8. Plan National de Développement 2022-2026.

9. Plan National de Développement 2022-2026 Annexe I : Document cadre de politique et de programmation macro-économique et budgétaire (DCPPMB).

10. Plan National de Développement 2022-2026 Annexe 2 : Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires.

- 11. Plan National de Développement 2022-2026
Annexe 3 : Programme d'investissement public (PIP) 2022-2026.*
- 12. Plan National de Développement 2022-2026
Annexe 4 : Document cadre de suivi et évaluation (DCSE).*
- 13. Plan National de Développement 2022-2026
Annexe 5 : Guide des processus et procédures de mise en œuvre du PND 2022-2026.*
- 14. Plan National de Développement 2022-2026
Annexe 6 : Plan de la communication.*
- 15. Plan National de Développement 2022-2026
Annexe 7 : Document cadre pour la production des statistiques pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 (DCPSSE).*
- 16. Plan National de Développement 2022-2026
Cadre stratégique de développement (CSD)
Document principal. (2022).*
- 17. Politique Nationale de l'Action Sociale (PNAS) 2023-2026.*
- 18. Politique Nationale de Santé 2018-2030.*
- 19. Projet de création de moyens de subsistance inclusifs et résilients au changement climatique en République du Congo (Proclimat Congo) _ Cadre De Gestion Environnementale Et Sociale (CGES). (2022).*
- 20. Projet de société du Président de la République « Ensemble, poursuivons la marche ». Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO. (2021).*
- 21. Stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030. (2020).*
- RAPPORTS**
- 1. Banque Mondiale. (2023). Rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo reformer les subventions aux carburants fossiles.*
- 2. CLERA FA. (2022). État des lieux du suivi et de l'évaluation des politiques publiques en Afrique Francophone.*
- 3. Institut National de la Statistique. (Décembre2023). Résultats préliminaires du 5eme recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5).*
- 4. Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration, Direction Générale du Plan et du Développement. (2016). État de la mise en œuvre du PND 2012-2016 en 2014 Rapport Final.*
- 5. République du Congo La Primature. (2021). Rapport du séminaire gouvernemental du 14 au 19 Juin 2021_Appropriation par les membres du Gouvernement du Projet de société du Président de la République dans la perspective du Programme d'Action du Gouvernement.*
- 6. Système des Nations Unies en République du Congo. (2021). Rapport des résultats 2021.*
- 7. Synthèse des travaux de la troisième session ordinaire (administrative) de l'Assemblée nationale. (2023).*
- 8. UNFPA. (2006). Étude diagnostic des capacités évaluatives nationales.*

GUIDES MÉTHODOLOGIQUES ET MANUELS

- 1. Guide méthodologique d'élaboration, et de suivi-évaluation des politiques publiques, Tome 1, (2016), PNUD ; Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne et LE POLE*
- 2. Direction Générale du Plan et du Développement, & Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale. (2018). Guide méthodologique d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques publiques Tome I – Élaboration des politiques publiques.*
- 3. Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, & Banque Mondiale. (2023). Guide méthodologique d'évaluation des projets d'investissement public Tome VIII cadre général de gestion des investissements publics*

REGLEMENT INTÉRIEUR

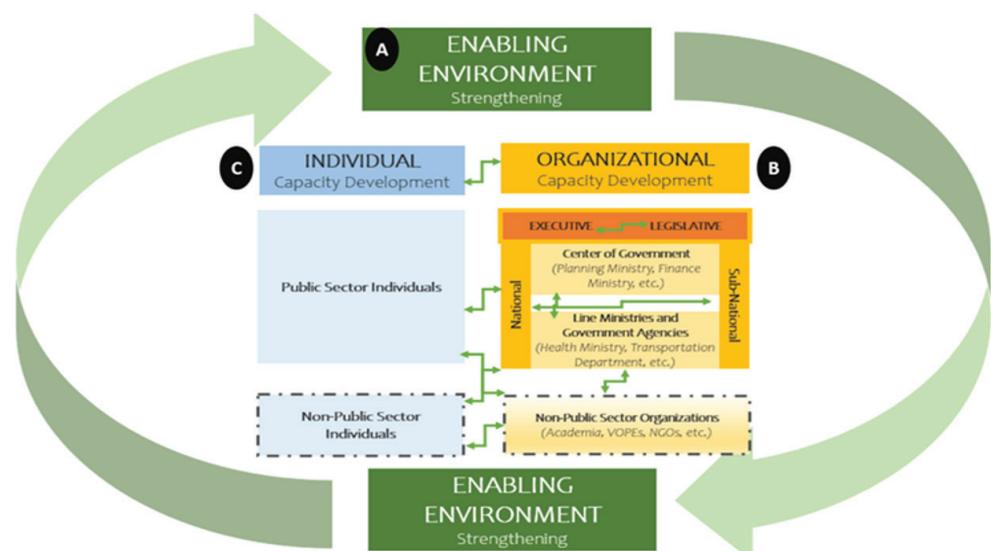
Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale (2022)

ANNEXES



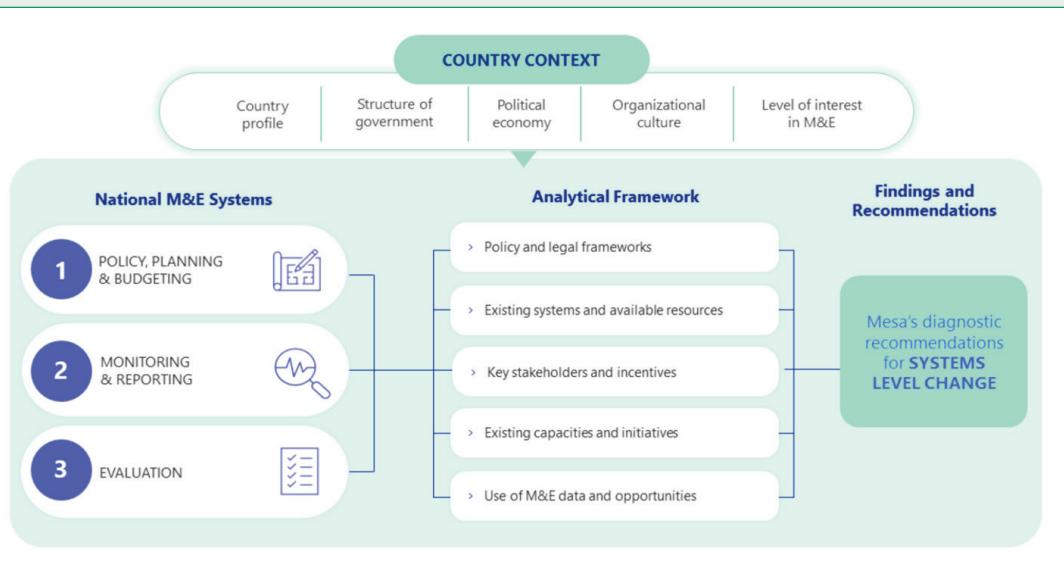
ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES D'ÉVALUATION DU GEI



Source : GEI. 2022. Outil de diagnostic pour une note d'orientation sur l'analyse des systèmes de suivi et d'évaluation (MESA)

ANNEXE 2 : CADRE DE L'ANALYSE DU GEI



Source : GEI. 2022. Outil de diagnostic pour une note d'orientation sur l'analyse des systèmes de suivi et d'évaluation (MESA)

ANNEXE 3 : LISTE DES RÉPONDANTS

REPONDANT		FONCTION	STRUCTURE
1	Mme	KINOUANI KENGUE Auxanne Marlène	Responsable du suivi et de l'évaluation
2	M	OUSMANE BACHIR DEME	Spécialiste senior en gouvernance
3	M	MORBAN Thomas	Responsable du suivi et évaluation
4	Mme	Odette NSABIMANA	Responsable du suivi et évaluation
5	M	VAL MAL LECKA	Economiste national
6	Mme	DUBUFFET Marie	Directrice adjointe
7	M	POUE Alain	Chargé de mission de gouvernance et infrastructures
8	M	Thierry OBIE	Vice-président de la commission Économie et finances, Député d'Ewo
9	M	MIAMBI Michel	Magistrat, avocat Général
10	M	ITOUA-ELENGA Alain Crépin	Magistrat, avocat Général
11	Mme	BAGANGUIDILA Séphora Tambia	Expert
12	M	LEKAKA Vadys Lema	Directeur des études et de la planification
13	M	Philippe BANZ	Représentant
14	M	Blanchard BOTE	Représentant
15	M	Théodore BALOSSA	Représentant
16	M	Noël Marius ESSAKA	Représentant
17	M	Ernest Blanchard DIMI	Représentant
18	M	Brice Médard NKOUKA	Représentant
19	M	Marcelin D. NKOUNBOU	Représentant
20	M	Pie Samuel KOUKA	Représentant
21	M	Clanel GUENKOUD AUCKANA	Représentant
22	Mme	Émilienne RAOUL	Présidente du CESE
23	Mme	Constance MAFOUKILA	Conseillère aux affaires sociales
24	Mme	Renée Jocelyne DHELLOT	Représentant
25	M	Daniel MONDINZOKO	Conseiller aux affaires sociales
26	M	Prosper BIKOUTA	Attaché au cabinet

ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS MIS EN PLACES

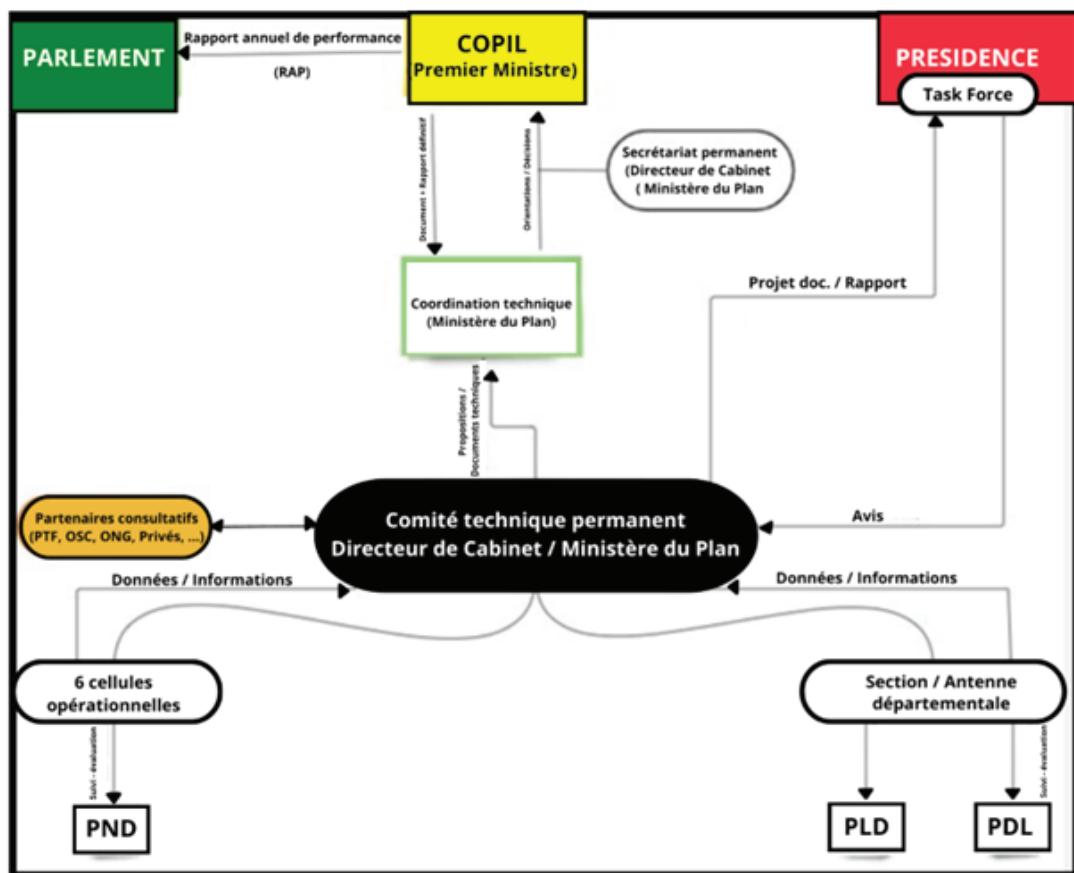
Comité de pilotage

Président	Monsieur Luc Joseph OKIO	Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat
Vice-président	Monsieur GUEMBOT Fred Rychel	Directeur général de la modernisation de l'Etat
Rapporteur	Monsieur ANGOUONO-MOKE Roger	Conseiller à l'évaluation des réformes du Ministre en charge de la réforme de l'Etat
Rapporteur adjoint	Madame FIRA Atiou Mounanga	Chef de service de la coopération multilatérale à la Direction de la Coopération
Membres	Monsieur DJEMA MAUTH Ardan	Directeur de cabinet du ministre en charge de la réforme de l'Etat
	Monsieur ONDONGO Sagesse Aimé	Directeur général de l'évaluation des réformes
	Madame NKAKOU Laeticia	Conseillère du Premier ministre, chef de département suivi et évaluation des politiques publiques
	Monsieur TCHICAYA GONDHET De Trebaud Jules Gerard	Conseiller au plan et au développement du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
	Monsieur NKODIA Antoine	Conseiller économique du ministre de l'économie et des finances
	Monsieur GOUELET Hermann Rodney	Conseiller économique et financier en charge de la coopération du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public
	Monsieur DEME Ousmane Bachir	Spécialiste principal en Gouvernance de la Banque mondiale
	Monsieur IKOUBOU Joseph	Team leader de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD)
	Monsieur AGBODJAN Djimitri Edoé	Coordonnateur du centre de renforcement des capacités en suivi et évaluation (CLEAR FA)
	Madame KINOUANI-NKENGUE	Chargée de programme suivi et évaluation du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
	Monsieur DEFOUNDOUX-FILA Hyacinthe	Vice-Président de l'association congolaise de l'évaluation

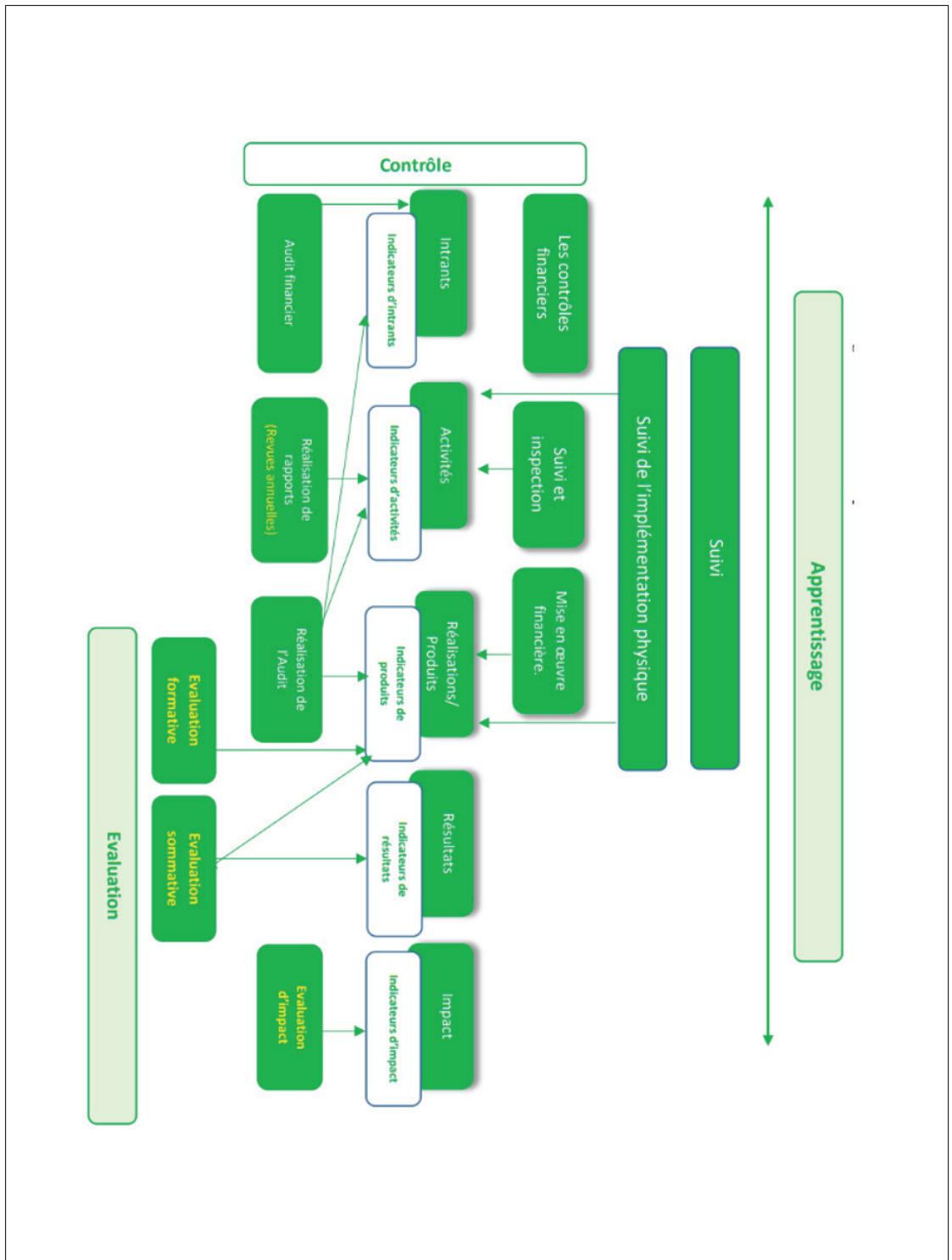
Comité technique		
Président	Monsieur GUEMBOT Fred Rychel	Directeur général de la modernisation de l'Etat
Premier Vice-président	Monsieur ANGOUONO-MOKE Roger	Conseiller à l'évaluation des réformes du ministre en charge de la réforme de l'Etat
Deuxième Vice-président	Monsieur NZOUSSI Drol Hordolin	Directeur du suivi-évaluation au centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissements publics
Rapporteur	Madame FIRA Atiou Mounanga	Chef de service de la coopération multilatérale à la Direction de la Coopération
Rapporteur Adjoint	Madame GNONI BONACHE Henrie Dieuveille	Attachée administratif et juridique
Membres	Monsieur TCHITEMBO Augustin	Conseiller à la modernisation de l'Etat du ministre en charge de la réforme de l'Etat
	Monsieur AYESSA Gilbert Romain	Conseiller administratif et juridique du ministre en charge de la réforme de l'Etat
	Madame DZAMBEYA Ghislaine Josiane	Responsable de la Logistique et de l'Intendance
	Monsieur BADJO Sim-Yassah Awilelo	Spécialiste en suivi et évaluation (CLEAR FA)
	Monsieur LECKA Val Man	Economiste national au programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
	Monsieur BOUKAKA Etienne Charles	Consultant en gouvernance territoriale
	Monsieur PANDZO Serge Patrick	Directeur de la coopération au ministère en charge de la réforme de l'Etat
	Monsieur KIBA Bertin	Directeur du contrôle et de l'évaluation des investissements à la direction générale du plan et du développement
	Monsieur MALIE Paul	Directeur des études et de la planification au ministère de l'économie et des finances
	Monsieur MVOUSSA Juslain	Directeur de la coopération au ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public
	Monsieur AMPHA ETOU Weiss Bravoure	Directeur des études et de la planification par intérim
	Monsieur NGAMOKOUBA Kevin	Chef de service des études à la Direction des études et de la planification
	Madame PETHAS Mireille Olga Blanche	membre de l'association congolaise de l'évaluation
	Monsieur MVIBOUDOULOU François	Membre du conseil de concertation des ONG de Développement

Le dispositif institutionnel est composé des structures suivantes :

- **Le Comité de pilotage (COPIL)** qui est entre autres chargé d'approuver le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND et de le transmettre au Parlement pour adoption;
- **La Task-Force des politiques économiques et sociales** chargé de suggérer des orientations au COPIL pour la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation, d'analyser le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND et de le transmettre au Premier ministre et au Président de la République ... ;
- **La Coordination technique (CT)** qui a la mission d'assurer la mise en œuvre du mécanisme de l'évaluation du PND et de l'opérationnalisation du cadre institutionnel prévu ... ;
- **Le Comité technique permanent (CTP)** chargé de coordonner les activités techniques de suivi et évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2022 - 2026, d'assurer l'organisation technique et matérielle des revues annuelles, des évaluations à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances de l'exécution du PND 2022 - 2026 ... ;
- **Les cellules opérationnelles** chargées de transmettre au STP les informations sur la mise en œuvre du PND 2022 - 2026 au niveau sectoriel ;
- **Les antennes départementales** chargées de coordonner la réalisation du suivi et de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2022 - 2026 au niveau départemental.



DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET EVALUATION DU PND



Source : Extrait de Annexe 4 : Document cadre de suivi et évaluation (DCSE). PND 2022-2026, p.10

ANNEXE 7 : LISTE DES ÉVALUATIONS AU CONGO DE 2018 À 2024

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'ÉVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS ÉVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'ÉVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
1	Évaluation à mi-parcours du programme pays du PNUD en République du Congo CPD cycle 2020-2024	CPD	2023	Mi-parcours	Programme	PNUD	Ministère du Plan, Ministère du Tourisme et de l'environnement ministère du Développement durable, ministère de l'Intérieur, l'Économie numérique, ministère de la Jeunesse, ministère de l'Intérieur, Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants, ministère en charge de la Promotion de la femme, UNCT
2	Évaluation finale du Projet de Renforcement de la consolidation de la paix, à travers le relèvement socio-économique, le dialogue et l'éducation des jeunes, dans les communautés touchées par le conflit dans la région du Pool et ses environs	Paix	2021	Finale	Projet	PNUD	Haut-commissariat à la Réintégration des ex-combattants, Ministère en charge de la Promotion de la femme, ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ministère des Affaires sociales, ministère de l'Économie forestière.
3	Évaluation finale à mi-parcours du projet de mini-réseaux hydro-électriques pour l'électrification rurale au Congo-BrazzaVille	Energie	2020	Mi-parcours	Projet	PNUD	Ministère de l'Energie, Agence nationale de l'électrification rurale (ANER)
4	Évaluation finale du projet consolidation de la paix et le démarrage du processus DDR dans la région du Pool	Paix	2020	Finale	Projet	PNUD	Haut-commissariat à la réintégration des ex-Combattants (HCREC), ministère de l'Intérieur, PBSO, UNOCA, UNHCR, UNFPA

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE DEVALUATION	TYPES D'INTERVENTIO NS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
5 Évaluation finale du projet de catalyseur de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Téle-Tumba - "LTLT"	Environnement	2019	Finale	Projet	PNUD	Ministère du développement durable, Institut congolais pour la conservation de la nature, WWF, WCS, AARREC
6 Évaluation des Politiques et des Institutions Nationales (CPA) Afrique 2018 : Renforcement de la Capacité de la Gestion de la Dette – Congo, République du Faits en Bref	Politique et Institutions	2018	Finale	Politiques / gestion institutionnelle	Banque Mondiale	Gouvernement de la République du Congo
7 Rapport d'évaluation de la performance du projet- projet d'appui à la diversification économique	Secteur financier Industrie, commerce et services transports	2021	Évaluation rétrospective	Projet	Banque Mondiale	Ministère de la Planification, des Statistiques et de l'intégration régionale conseiller sur les réformes et l'amélioration du climat des affaires, ministère de l'Economie, Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Ministère des Zones économiques spéciales Ministère des Finances et du Budget. Chambre de commerce, Agence pour la promotion des investissements, conseiller du président, UNICONGO. Agence de promotion des investissements (API - Congo) Port autonome de Pointe-Noire Conseil de haut niveau pour le dialogue public-privé (HCDPP)

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'ÉVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS ÉVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'ÉVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
8	Projet d'appui au développement et à la compétitivité des entreprises : évaluation environnementale : Plan de gestion des pestes	Agriculture/ Agribusiness, tourisme, NTIC, transport	2018	Évaluation environnementale/ ex ante	Projet	Banque Mondiale	Co-financement Congo/Banque Mondiale Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique Ministère de l'Économie forestière Ministère du Tourisme et de l'Environnement Ministère de la Santé et de la Population Ministère du Commerce et de la Consommation Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public Ministère de l'Industrie Comité de gestion des pesticides (CNGP) Acteurs du secteur privé (sociétés) ; distributeurs agréés ; distributeurs non agréés et ambulants ; vétérinaires ; sociétés de la prestation des services zoot phyto-sanitaires ; usagers ; sociétés d'exploitation agricole; agro-industries avec intégration de la production; organisations des producteurs agricoles ; populations locales en zone rurale)
9	Projet d'appui au développement et à la compétitivité des entreprises : évaluation environnementale : Cadre de gestion environnementale et sociale	Agriculture/ agribusiness, tourisme, NTIC, transport	2018	Évaluation environnementale/ ex ante	Projet	Banque Mondiale	Ministère du Tourisme et de l'Environnement Ministères centraux et sectoriels, et des représentants locaux Direction Générale de l'Environnement

N	EVALUATION	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	SECTEUR	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) EN ŒUVRE DU PROJET
10	Projet de filets sociaux « Lisungi » cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	2018	Protection sociale ; Agriculture ; Elevage ; Pêche artisanale	Évaluation environnementale	Projet	Disponible sur 2 sites: -Ministère des affaires sociales , de la solidarité et de l'action humanitaire - Banque Mondiale	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE Gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de producteurs, Opérateurs privés Unité Départementale Lisungi dans la Likouala Direction Générale de l'Environnement Directions Départementales de l'Environnement Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche Directions Départementales de la Culture et des Arts (DDCA) Associations et ONG Direction Départementale/Ministère des Mines (MM)
11	Projet Lisungi système de filets sociaux cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA)	2019	Protection sociale ; Agriculture ; Elevage ; pêche artisanale	Évaluation sociale	Projet	Ministère Des Affaires Sociales Et De L'action Humanitaire	-
12	Réhabilitation de vingt-cinq (25) postes de transformation d'électricité à Brazzaville notice d'impact environnemental et social (NIES)	2018	Administration publique Énergie et industries extractives Eau, assainissement et gestion des déchets	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	Projet Eau Électricité et Développement Urbain (PEEDU) ; Société Nationale d'Électricité ; Entreprises chargées de la construction des postes de transformation d'électricité ; Bureau d'ingénieurs Conseils ; Direction Départementale de l'Environnement de Brazzaville ; Autorités locales, politiques et administratives de la ville de Brazzaville ; Organisations de la société civile intervenant dans les domaines de l'environnement dans le Département de Brazzaville ;

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
13	Évaluation environnementale et sociale du processus REDD+ En République du Congo Cadre Fonctionnel	Développement social, culture et développement, agriculture, communautés et établissements humains, environnement, droit et justice,	2018	Évaluation environnementale	Stratégie	Banque Mondiale	- Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement - Ministères en charge de l'Économie Forestière , du Développement Durable et de l'Environnement, de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, des Mines et de la Géologie, de l'Énergie et de l'Hydraulique, du Plan, de la Statistique et de l'intégration Régionale, des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, de l'aménagement du Territoire et des Grands Travaux, des Affaires Foncières et du Domaine Public, de la Santé et de la Population, la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique , de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones; - Secteur privé - Société civile - Cadre de Concertation des Plates formes et réseaux des organisations de la société civile - Populations autochtones
14	Stratégie REED+ au Congo Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	Développement social, culture et développement, agriculture, communautés et établissements humains, environnement, droit et justice,	2018	Évaluation environnementale	Stratégie	Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement	- État à travers le Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) comme ministère de tutelle ; Points Focaux désignés au sein des Ministères concernés par la REDD+ - Plate-forme puissance publique regroupant les représentants des Ministères et les représentants du parlement et du conseil économique et social; - Plate-forme secteur privé : secteurs mines, agro-industrie, exploitants industriels; - Cadre de concertation : réseaux et organisations non gouvernementales de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD) - Autres parties prenantes

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
15	Construction de trente (30) postes de transformation d'électricité à Brazzaville notice d'impact environnemental et social (NIES)	Administration publique Énergie et industries extractives, Eau, assainissement et gestion des déchets	2018	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	Projet Eau Électricité et Développement Urbain (PEEDU) ; Société Nationale d'Électricité, en tant que bénéficiaire du projet ; Entreprises chargées de la construction des postes de transformation d'électricité, Bureau d'ingénieurs Conseils ; Direction Départementale de l'Environnement de Brazzaville ; Autorités locales, politiques et administratives de la ville de Brazzaville, Organisations de la société civile intervenant dans les domaines de l'environnement dans le Département de Brazzaville, Direction Générale de l'Environnement (DGE) Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE), Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH), Société Nationale de l'Électricité (SNE), les collectivités, les représentants des personnes affectées
16	Projet de développement urbain et d'amélioration des quartiers pauvres : évaluation environnementale : Notice d'Impact Environnemental et Social Relativé aux Travaux de Reconstruction du Marché Domainial de Soutkissa à Ouénédé, Brazzaville	Administration publique Énergie et industries extractives, Eau, assainissement et gestion des déchets, Transports, Protection sociale	2020	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	-Ministères de l'Agriculture, pêche et élevage, du Travail, de la Santé, des Affaires Foncières, celui en charge de l'Environnement, de la construction, du commerce ; -Cellule d'Exécution du projet Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires ; -Bureau de Contrôle des travaux de construction des feeders et de la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement ; -Direction Départementale de l'Environnement de Brazzaville ; -Cellule Technique de la Mairie de Brazzaville, -Comité Local de Développement -Comité de marché ainsi que la Mairie de Quenzié -Direction Départementale de l'Environnement de Brazzaville -Chef de quartier, secteur privé, Vendeurs, populations bénéficiaires, représentants des jeunes et des femmes,

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
17	Projet de renforcement des capacités en statistiques construction d'un bâtiment pour abriter l'institut national de la statistique (INS) et le centre d'application de la statistique et de la planification notice d'impact environnemental et social	Renforcement des Capacités en Statistiques	2021	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> -Ministère en charge de l'environnement -Direction Générale de l'Environnement (DGE) -Inspection Générale de l'Environnement -Fonds pour la Protection de l'Environnement -Ministère de l'Énergie et de l'hydraulique ; -Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé ; -Ministère de la santé, de la population, de la promotion et de l'intégration de la femme au développement ; -Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; -Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; -Ministère de l'économie forestière . -Ministère des mines et de la géologie ; -Ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ; -Ministère de l'agriculture et de l'élevage ; -Ministère des affaires foncières et du domaine public ; -Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire.
18	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN STATISTIQUES CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Renforcement des Capacités en Statistiques	2022	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> -MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE -Direction Générale de l'Environnement (DGE) au niveau du Ministère en charge de l'Environnement -Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme -Municipalités de Brazzaville (Maine d'Arrondissement) -La Congolaise des Eaux (LCDE) -Secteur privé (Bureau d'Etude et de Contrôle et les Entreprises de BTP) -Institut National de la Statistique (INS) -ONG nationales et internationales -OSC et les organisations socioprofessionnelles

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
19 Projet d'Agroforesterie du Nord Congo : Evaluation environnementale : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	Développement social, Développement du secteur public, Transport, Environnement, Droit et justice, Gouvernance, Agriculture,	2021 Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR), - Ministère de l'Économie Forestière (MEF), - Direction Générale de l'Environnement (DGE) - Directions Départementales de l'Environnement (DDE) - Services centraux du MEF et les Directions Départementales de l'Économie Forestière (DDEF), - Communautés locales et les populations autochtones (CLPA) - Organisations de la Société Civile (OSC).	
20 PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE AU COVID-19 (PRUC-19)	Santé, urgence	2021 Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	-Coordination National de Gestion de Pandémie -Ministère de la santé et de la population -districts sanitaires -UNICEF -Ministère de Tourisme et de l'Environnement -Direction Générale de l'Environnement (DGE) -Au niveau décentralisé, les Directions Départementale de l'Environnement (DDE) -Secteur privé -Société civile : A travers les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations et groupements bénévoles de développement, la société civile tient sa place dans l'information et la sensibilisation de la population.	

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
21	PROJET LISUNG-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX: Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux du Département de la Likouala	Protection sociale; santé	2021	Évaluation environnementale	Projet	Banque Mondiale	Ministère de la Santé et de la Population (MSP) Ministère de l'Environnement du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) Ministères en charge d'agriculture, d'élevage, de la pêche et de l'économie forestière Ministère de l'Environnement du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC), Ministère de la Santé, le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) Ministère en charge de l'Economie Forestière (MEF)
22	Évaluation de l'impact environnemental et social République du Congo Projet de renforcement du système de santé de Kobikisa	Protection sociale; santé	2021	Évaluation environnementale; Évaluation sociale	Projet	Banque Mondiale	Gouvernement de la République du Congo (RC) Banque Mondiale (BM) Ministère de la Santé et de la Population (MSP) Ministère en charge du Plan Direction Générale de l'Environnement (DGE) Directions Départementales de l'Environnement (DDE) Commune et Préfecture Formations Sanitaires (FOSA) ONG
23	PLAN de gestion et d'atténuation des risques de VBG, d'Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement Sexuel (EAS/HS)	Protection sociale	2021	Évaluation sociale	Projet	Banque Mondiale	Circonscription d'action sociale ; Associations locales ; Comités communautaires de ciblages, Comités locaux de suivi ; Unité de Gestion du Projet ; Comités consultatifs départementaux Comité d'orientation stratégique

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE DE VALUATION	TYPES D'INTERVENTIO NS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
24 Projet d'Accélération et de Transformation Numérique au Congo (PATN) Plan d'action pour la prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel (VBGEASHS)	Protection sociale; Numérique/TIC	2022 Évaluation sociale	Stratégie	Banque Mondiale	Gouvernement de la République du Congo Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique Ministère de la Promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au Développement Banque Mondiale Autres bailleurs de fonds Commission Européenne ; agences onusiennes comme le FNUAP et UNICEF Société civile Secteur privé	autorisés politiques, culturelles ou religieuses, équipes de santé, administrations locales, travailleurs sociaux, organisations de femmes et groupes travaillant avec les enfants
25 Plan GBV République du Congo Projet de réponse d'urgence COVID-19	Santé, urgence; protection sociale	2022 Évaluation sociale	Projet	Banque Mondiale	Ministère de la Santé et de la Population Ministère de la Promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au Développement Organismes de coopération internationale comme la Commission Européenne et agences onusiennes, comme le FNUAP et UNICEF Société civile autorisés politiques, culturelles ou religieuses, équipes de santé, administrations locales, travailleurs sociaux, organisations de femmes et groupes travaillant avec les enfants	

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE DE EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIO NS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
26 PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO	Environnement	2022	Évaluation sociale	Projet	Banque Mondiale	UGPI/ProClimat Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) placée sous l'autorité du Ministère en charge des forêts Direction Générale de l'Économie Forestière (DGEF) et les Communauté Locale et Population Autochtones (CLPA) Coordination Nationale REDD (CN-REDD) Banque mondiale Autre ONG
27 PROJET D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET AUX COMMUNAUTES LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (DGM) PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION ET REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS, HARCELEMENT SEXUEL (VGB/EASHS)	Environnement; protection sociale	2023	Évaluation sociale et environnementale	Projet	Banque Mondiale	- Ministère de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle - Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire - Ministère de la Santé et de la Population - Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones - Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local - Autres acteurs nationaux (comité national de droits de la femme ; entre de recherche, d'information et de documentation sur les femmes (CRDF), centre de recherche, partenaire du CERED-GI; Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires; Centre de Promotion de la Femme en Politique; Association des Femmes Juristes du Congo; Association des Femmes pour le Développement de la Bouenza (AFDB); Association Congolaise pour le bien-être familial (ACBEF); Azur développement; Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD); Observatoire du Genre en Afrique Centrale (OGAC) ; Association Congo Assistance) ; - ONG internationales et Nationales intervenant dans l'humanitaire (UNFPA; PAM; UNICEF, OMS, HCR)

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE DE VALUATION	TYPES D'INTERVENTIO NS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
28 Rapport d'analyse 2022 Enfants victimes des violences basées sur le genre en République du Congo	Protection sociale	2022	Etude diagnostique	Stratégie	UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE; - MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTÉGRATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT ; - MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES ; - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ORDRE PUBLIC ; - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION ; - MINISTÈRES DES ENSEIGNEMENTS ET CENTRES DE SANTÉ SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES ; - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ORDRE PUBLIC - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER - ONG ET LES COMMUNAUTÉS. - UNICEF, FNULAP, OMS, HCR, CNAR
29 Rapport d'évaluation finale du programme régional 2018-2021 du Bureau Régional Afrique de l'Ouest et du Centre	Santé; urgence; protection sociale; genre	2021	Finale	Programme	UNFPA	<ul style="list-style-type: none"> -Bureau régional de l'UNFPA (MCARO) -Entités régionales -Organisations régionales (OMS Afrique, CEDEAO, ONUSIDA, Intrahealth, Equilibres et Population, Unesco, etc.) -Engagement politique : chefs d'état, les premières dames, les champions politiques, les ministres, parlementaires, les responsables du Système des Nations Unies (SNU) -Décideurs clés, institutions financières (BM, BAD, UEMOA, COAS), les agences du SNU et multilatéraux (Musokka, Spotlight), de recherche (CREFAT, AFIDEP), le secteur privé (GBC- Health, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA ; etc.) -Engagement communautaire : Les chefs religieux, traditionnels, les communicateurs traditionnels, les organisations de la société civile

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
30	Revue externe du Programme Elargi de Vaccination au Congo en 2023	Santé	2023	Revue	Programme	UNICEF	-Ministère de la Santé et de la Population (Cabinet du Ministre de la Santé et de la Population, Direction des Etudes et de la Planification, la Direction du Programme Elargi de Vaccination et ses services) -Autres ministères : -Ministère de l'économie et des Finances : le Conseiller Technique chargé du budget -Ministère de la Santé, la Direction Générale de l'Economie de la santé, la Direction du Plan et du Développement : la Direction Générale du Plan et du développement et la Direction Générale du Programme d'Investissement Prioritaire -PTF tels que l'OMS, l'Unicef et la Banque Mondiale
31	Rapport d'analyse "Enfants en situation de rue et de mobilité, y compris les enfants victimes de traite" (2022) -Etude sur les violences de genre et les violences en ligne en milieu scolaire (2019) -analyse de la situation des enfants et des femmes en République du Congo (2019) -la situation des enfants dans le monde (2019)	Protection sociale	2022	Analyse situationnelle		UNICEF	
32	Evaluation rapide de la fonctionnalité des districts sanitaires dans 11 départements du Congo	Santé	2019	Évaluation rapide	Plan	OMS	

N EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIO NS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
33 Projet d'aménagement de la route Gouga-Mbaiki-Bangui et d'amélioration de la navigation sur le corridor fluvial Brazzaville-Bangui Etude d'impact environnemental et sociale (EIES) du projet de construction du port de Mongoumba	Développement du secteur public, Transport,	2021 Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)	Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)	Projet	BAD	-Ministère des Transports et de l'Aviation civile (MTAC) -Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier (MTER) -Ministère de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement -Direction Régionale N°2 de l'Environnement -Direction Régionale des Affaires Sociales , du Travail, de l'Agriculture ; Pêche etc. -Les organisations de la société civile (associations locales membres de la GDRNE), les Maires (Mongoumba et Batallimon) et les chefs de villages (des communes de Mongoumba)
34 Projet d'aménagement de la route Gouga-Mbaiki-Bangui et d'amélioration de la navigation sur le corridor fluvial Brazzaville-Bangui étude d'impact environnemental et social (EIES) travaux d'aménagement de la route Gouga – Mbaiki - Bangui (211 km)	Développement du secteur public, Transport,	2021 Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)	Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)	Projet	BAD	-Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier (MTPER) -Direction de la Protection de l'Environnement des Infrastructures Routières (DPER) -Direction Générale du Développement Durable (DGDD) -Service de l'Evaluation Stratégique et d'Etude d'Impact Environnemental du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
35 Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo (PRODIVAC)	Agriculture; Santé et économie	2019 Évaluation sociale et environnementale	Évaluation sociale et environnementale	Projet	BAD	-Ministères en charge de l'Agriculture, du Plan, des Finances, de l'Economie forestière, de l'Enseignement technique et de l'emploi, des Petites et moyennes entreprises ; de l'Industrie, des affaires sociales, de la jeunesse, et de la femme ; -Secteur privé, -UNICONGO; -Organisations nationales des producteurs du Congo, -Confédération nationale des organisations des producteurs du Congo (CNOP) ; -Collectivités locales de la zone d'intervention

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'EVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS EVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'EVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
36	Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo	Gouvernement, Environnement	2020	ÉVALUATIONS EX-POST	Gouvernance	AFD	-
37	Projet de création des moyens de subsistance inclusifs et résilients au changement climatique en République du Congo cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	Economie ; Agriculture, changement climatique	2023	Évaluation environnementale	Projet	MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE	-Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) -Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), -Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo (MEDDBC), -Ministère de l'Economie forestière (MEF), -Haut-Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (HCR), -Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), -Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) ; -Ministère de l'Economie Forestière (MEF), -Haut-Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants (sous la Présidence) ; -Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER) -Agences des Nations unies (PAM, HCR et FAO)
38	Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART	Santé	2022	Finale	Mesure Gouvernementale	Ministère de la santé et de la population	UNICEF, Programme alimentaire mondial Ministère de la santé et de la population

N	EVALUATION	SECTEUR	ANNEE DE PUBLICATION DU RAPPORT	TYPE D'ÉVALUATION	TYPES D'INTERVENTIONS ÉVALUÉES	SOURCE DU RAPPORT L'ÉVALUATION	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
39	Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (PROCLIMAT) composante d'intervention d'urgence (CERC) dans le cadre de l'appui à la réponse d'urgence aux inondations en République du Congo	Changement climatique; urgence	2024	Évaluation environnementale	Projet	Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale	- Agences gouvernementales - Ministères sectorielles et Directions départementales (ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC), ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH) - ONG OSC (Organisations de la société civile) - Banque mondiale
40	Cadre de planification en faveur des populations autochtones du projet de riposte d'urgence au COVID-19	Santé	2021	Evaluation d'impact	Projet	Ministère de la santé de la population	- Banque Mondiale - MINISTÈRE DE LA SANTE DE LA POPULATION - ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
41	Projet Agroforestier Nord Congo (PANC) cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	Agriculture; environnement	2021	Évaluation environnementale	Projet	Ministère de l'économie forestière	-Ministère de l'Economie Forestière (MEF) -Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration Régionale (MPSIR)
42	Pas de rapport d'évaluation disponible					USAID	
43	Pas de rapport d'évaluation disponible					FAO	

ANNEXE 8 : LISTE DES STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ À L'ATELIER

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Primature
Assemblée nationale
Commission nationale des droits de l'homme
Conseil consultatif de la femme
Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales
Cour des comptes et de discipline budgétaire
Conseil économique, social et environnemental
Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap
Conseil consultatif de la jeunesse
Institut national de la statistique
Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement

MINISTÈRES

Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale
Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier
Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Ministère des hydrocarbures
Ministère des zones économiques spéciales et de la diversification économique
Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones
Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
Ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat
Ministère de l'économie forestière
Ministère de la santé et de la population
Ministère de l'énergie et de l'hydraulique
Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi
Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé
Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat
Ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation
Ministère de l'enseignement technique et professionnel
Ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique
Ministère de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle
Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public
Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire
Ministère en charge de la réforme de l'Etat
Ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'Etranger
Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Agence française de développement
Fonds des nations unies pour la population
Fonds des nations unies pour l'enfance
Programme des nations unies pour le développement

VOPE ET SOCIÉTÉ CIVILE

Association congolaise de l'évaluation
Conseil de concertation des ONG de développement

UNIVERSITÉS

Ecole nationale de l'administration et de la magistrature
Ecole supérieure de gestion et de l'administration des entreprises



TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
LISTE DES FIGURES & TABLEAUX	7
SOMMAIRE	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
II. PRESENTATION DU PAYS	14
II.1. Données générales	14
II.1-1. Caractéristiques géographiques	14
II.1-2. Aspect démographique	14
II.1-3. Situation économique	14
II.1-4. Situation sociale	15
II.1-5. Dimension culturelle	15
II.1-6. Profil environnemental	15
II.2- Structure de gouvernance	16
II.2-1. Cadre général des interventions de l'État	16
II.2-2. Culture administrative et intérêt aux données probantes	17
III. SYSTÈME DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION, DE BUDGÉTISATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION (CHAÎNE PPBSE)	21
III.1- Base juridique et politique de la chaîne PPBSE	21
III.2- Rôles des acteurs clés dans la chaîne PPBSE	22
III.2-1. Les acteurs gouvernementaux	23
III.2-2. Les acteurs non gouvernementaux	25
III.2-2.1. L'Assemblée nationale	25
III.2-2.2. La Cour des comptes et de discipline budgétaire	25
III.2-2.3. Les autres institutions constitutionnelles	26
III.2-2.4. L'Institut national de la statistique	26
III.3- Aperçu du système de planification, budgétisation, suivi et évaluation	26
III.3-1. La planification	26
III.3-2. Programmation et budgétisation	27
III.3-3. Vue d'ensemble des systèmes de S&E	27
III.3-3.1. Données statistiques et administratives	28
III.3-3.2. Ressources pour le S&E	29
III.3-3.3. Offre de renforcement de capacités en S&E	29

III.4- Prise en compte des considérations transversales dans les systèmes PPBSE	30
III.4-1. Faible intégration de l'équité et considérations sexo-spécifiques dans la chaîne PPBSE	30
III.4-2. Prise en compte timide de la durabilité climatique et environnementale dans la chaîne PPBSE	30
IV. PRATIQUE DU SUIVI ET DU RAPPORTAGE	32
IV.1- Le suivi gouvernemental	32
IV.1-1. Suivi et établissement des rapports nationaux: des efforts à consolider	32
IV.1-2. Suivi et rapportage au sein des ministères : un chantier à construire entre défis et opportunités	33
IV.2- Contrôle du Gouvernement par le Parlement	34
IV.3- Participation de la société civile au suivi des actions du Gouvernement	35
IV.4- Mesures incitatives pour le suivi	36
IV.5- Utilisation des données de suivi par le Gouvernement	36
V. PRATIQUE D'ÉVALUATION	38
V.1- État de la pratique d'évaluations: une culture à développer	38
V.2- Capacité du Gouvernement en matière d'évaluation	39
V.3- Contribution des acteurs non gouvernementaux à l'offre d'évaluation	40
V.4- Utilisation des évaluations	41
V.4-1. Utilisation des évaluations par le gouvernement : des pratiques isolées non systématisées	41
V.4-2. Utilisation des évaluations par le Parlement	41
VI. MATRICE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM) EN MATIÈRE DE CAPACITÉS NATIONALES DE SUIVI ET ÉVALUATION AU CONGO	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	51
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXES	57
Annexe 1 : Cadre de développement des capacités nationales d'évaluation du GEI	57
Annexe 2 : Cadre de l'analyse du GEI	57
Annexe 3 : Liste des répondants	58
Annexe 4 : Liste des membres des comités mis en place	59
Annexe 5 : Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026	65
Annexe 6 : Cadre conceptuel du suivi et évaluation du PND 2022 – 2026	66
Annexe 7 : Liste des évaluations au Congo de 2018 à 2024	67
Annexe 8 : Liste des structures ayant participé à l'atelier	83

**Immeuble Man'Grite sis derrière la BDEAC,
2ème étage, avenue du Général De Gaulle
Brazzaville, Congo**